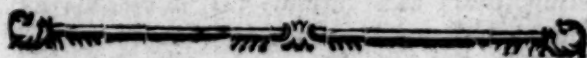


ŒUVRES
DE
M. LINGUET.



TOME SECONDE.



THE
OF
THE

THE
OF

THE
OF

THE
OF

x
DU PLUS HEUREUX
GOUVERNEMENT,
O U
PARALLELE
DES CONSTITUTIONS POLITIQUES
DE L'ASIE

AVEC CELLES DE L'EUROPE;
Servant d'introduction à la Théorie des
Loix Civiles.

Les monarques de l'Asie ne font gueres d'édit, que pour exempter chaque année de tributs quelque Province de leur empire. Les manifestations de leur volonté sont des bienfaits. Mais en Europe les édits des princes affligent, même avant qu'on les ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins, & jamais des nôtres.

Esprit des loix, Liv. 13, ch. 15.

TOME SECOND,
SUITE DE LA PREMIERE PARTIE.



A LONDRES.

M, DCC. LXXIV.

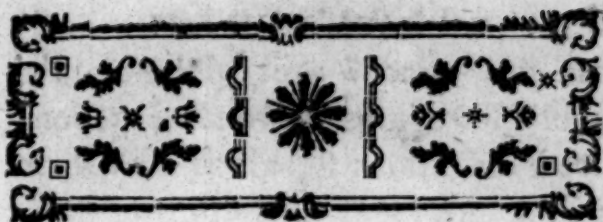
GOVERNMENT

TABLE

OF THE

REVENUE

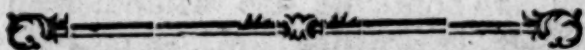
FOR THE YEAR 1861



DU PLUS HEUREUX
GOUVERNEMENT

OU

PARALLELE DES CONSTITUTIONS
POLITIQUES DE L'ASIE, AVEC CELLES
DE L'EUROPE.



CHAPITRE QUATORZIEME.

*Nouvelles considérations sur le bonheur
des Gouvernements de l'Asie. Qu'ils
ont une très-grande ressemblance avec
les anciennes Démocraties.*



Un journaliste à qui mon
enthousiasme oriental a
déplu au moins autant
qu'à moi, son fanatisme angli-

Tome II.

A iij

6 DU PLUS HEUREUX

can m'a attaqué avec violence. J'ai oublié ses injures. Je voudrois répondre à ses raisons ; mais il en a bien peu donné.

Il y a substitué des plaisanteries peu placées , & dont la gravité de la question n'étoit pas susceptible. Par exemple, parce que j'ai l'honneur d'être *avocat* , il a supposé que l'envie pourroit me prendre de plaider pour le Grand Turc. Il a eu même la bonté de me composer un exorde. Il m'a fait la grace de m'introduire dans son journal , disant au public : *Messieurs , je parle pour les gouvernements arbitraires contre les gouvernements modérés.*

Pas tout à fait ainsi , lui ai-je répondu dans le temps ; je serois trop ridicule , si j'empruntois votre langage. Epargnez-vous la peine de me composer mes plaidoyers, je les fais bien moi-même. Si j'avois, par exemple , à soutenir cette grande

GOUVERNEMENT. 7

cause devant des auditeurs dignes de l'entendre & de la juger , voici comme je m'y prendrois.

Je parle , Messieurs , pour le genre humain & la raison , contre un préjugé ennemi de l'un & de l'autre. O vous , hommes de toutes nations , de tout rang , de tout âge , qui m'écoutez , on vous abuse : vous étiez nés libres , on tâche de vous persuader que vous pouvez l'être encore. Cette idée est une chimere. Les moyens qui pourroient tendre à la réaliser , ne feroient que vous plonger dans de plus grands malheurs.

La liberté avoit , comme toutes les choses qui vous entourent , ses avantages & ses inconvénients : on vous a fait une autre manière d'être qui a la même propriété , & à laquelle il ne vous est plus possible de vous soustraire. Elle exige que vous soyez divisés en deux parts : l'une petite & oisive qui , sous pré-

S DU PLUS HEUREUX

texte de gouverner & de maintenir l'ordre , dévorera le fruit des travaux de l'autre. Celle-ci , quoique plus nombreuse , sera cependant assujettie , sans espérance de se pouvoir jamais délivrer. C'est cette situation que l'on appelle une société , un gouvernement. Parcourez toutes les associations humaines , tous les attroupements composés de créatures semblables à vous , il ne s'y trouvera pas autre chose ; c'est là le véritable & le seul *ordre naturel & essentiel des sociétés politiques*.

Il est dur sans doute dans la spéculation , mais il y a un moyen de l'adoucir dans la pratique. Ce moyen , c'est une législation qui établisse le plus grand équilibre possible entre les deux classes , qui , en procurant à l'inférieure la plus grande somme possible de liberté & de jouissances que sa dégradation lui permet , tienne la supérieure dans le plus violent

GOUVERNEMENT. 9

état , possible aussi de crainte & d'oppression , pour prévenir l'abus qu'elle pourroit faire de ses facultés.

Les formes multipliées ne sont point cette législation : elles ne favorisent que le crime , & ne retardent que le châtiment : elles sont d'ailleurs toujours violées au préjudice du pauvre : elles ne s'observent scrupuleusement que quand elles tendent à la décharge du riche. L'administration la plus douce , la plus sage , la plus humaine , est donc celle où l'ordre est rétabli aussi promptement qu'il a été enfreint. C'est celle où il existe une autorité prépondérante , qui peut suivre sans cesse le coupable , & qu'aucun obstacle n'empêche de le saisir , quel qu'il soit , au moment même où il a consommé son attentat.

L'honneur d'exercer une justice inflexible ne seroit peut-être pas toujours un motif suffisant pour por-

TO DU PLUS HEUREUX

ter cette autorité à être juste. La perfection du gouvernement seroit donc de lui donner un aiguillon encore plus pressant pour le forcer à ne jamais cesser d'être équitable ; & cet aiguillon , quel peut-il être ? Le plus impérieux de tous , l'intérêt. C'est de lui faire redouter le malheur des peuples , moins comme un état douloureux qui doit l'affliger , que comme un principe destructeur qui peut le ruiner lui-même ; c'est d'unir , d'incorporer les loix civiles avec les politiques ; c'est de les rendre absolument dépendantes les unes des autres ; c'est de faire en sorte que le moindre abus dans l'administration particulière influe sur la constitution publique : alors les chefs , instruits de l'inexécution des loix par le retentissement qu'occasionneroit dans le centre qu'ils occupent , la partie brisée , songeroient promptement à reformer cette défectuosité.

G O U V E R N E M E N T. II

dangereuse ; de même que le *four-millon* , quand quelque grain de sable coule jusqu'au fond de l'entonnoir d'où il dirige toute sa machine , ils travailleroient sans délai à rétablir l'ordre , & à faire disparoître le trouble qui l'a interrompu.

Or c'est ce qu'on n'a jamais fait que dans les monarchies sages , éclairées de l'*Afie*. C'est là , & là seulement , que la moindre altération dans les formalités consacrées , le moindre abus contre le dernier des citoyens , auroit des conséquences pour la tête même de l'état. C'est là que les *sultans* , les *sophis* sont enchaînés au bien public par la considération du leur , & que les *visirs* sont préservés de la tentation de devenir oppresseurs , par la crainte d'un châtement toujours visible & toujours prochain. C'est là que , sous l'apparence d'une gravité triste & d'une morne pesanteur , on trouve

12 DU PLUS HEUREUX

des peuples satisfaits , des nations livrées à une joie pure & douce , des hommes dont les jours s'écoulent dans la paix la plus heureuse , & qui ne cessent de bénir d'une voix unanime l'administration admirable à laquelle ils sont redevables de ce calme fortuné.

Quoi qu'on en dise , ne le croyez pas , Messieurs ; la félicité d'un peuple ne consiste pas dans ce baladinage imposteur qu'on nomme *arts* , *sciences* , &c. S'il est vrai qu'il puisse s'applaudir de son existence , ce n'est pas quand les habitants de la capitale se fatiguent à danser pendant ces treves frauduleuses qu'on déguise sous le nom de *paix* ; ce n'est pas quand des artistes , des poètes , des philosophes , & d'autres adulateurs de cette espece , prodiguent les menfonges & les livres pour persuader que quiconque leur donne des pensions , est un grand homme , & que
la

GOUVERNEMENT. 13

la gloire de la nation consiste à leur procurer une aisance voluptueuse.

C'est quand un bras vigoureux, également étendu sur toutes les parties de l'état, les contient toutes invariablement dans leur place ; c'est quand cette action salutaire s'exerce sur tout sur celles d'en haut, dont le voisinage de l'atmosphère facilite la dilatation, tandis que celles d'en bas, écrasées par le poids de toutes les autres, restent assez d'elles-mêmes dans l'immobilité qui fait le bonheur commun.

Un philosophe a beau appeler cette immobilité *le silence d'une place prête à être occupée par l'ennemi* ; c'est aux grands à marquer leur satisfaction par des cris, par des mouvements convulsifs, par ces éclats bruyants qui les fatiguent, bien plus qu'ils ne les amusent : mais le peuple reste toujours muet & tranquille, tant qu'il est heureux. Il ne s'agite, il ne crie que quand il souffre.

14 DU PLUS HEUREUX

Tels sont , Messieurs , les principes d'après lesquels je vous supplie de prononcer entre les philosophes politiques , ennemis déclarés des administrations orientales , & moi qui n'en imagine point de plus parfaite & de plus admirable.

Voilà , quel seroit mon exorde , & peut- être tout mon plaidoyer , devant une cour saisie de cette grande , de cette intéressante affaire , devant un tribunal créé pour juger la question débattue depuis si long-temps *du plus heureux gouvernement*. Ce que j'aurois à y ajouter seroit bien peu de chose.

J'observerois peut-être la méprise inconcevable de tous les rêveurs qui se sont mêlés de faire des traités de droit public sur ce mot de *liberté* , dont ils ont tant parlé , & qu'ils ont si mal défini. Je reviendrois à ce que j'ai dit , que la liberté politique par essence existe en Asie , & qu'elle

GOUVERNEMENT. 15

n'existe que là. Je démontrerois que rien n'a jamais plus ressemblé aux monarchies Asiatiques, que les démocraties qui ont fourni à ces spéculateurs inconséquents les sujets de tant de panégyriques, tandis que des gouvernements tout semblables ont donné lieu de leur part à tant d'affreuses satires.

Dans l'état où la politique met les hommes, encore une fois liberté & empire sont synonymes. Il ne peut y avoir de libres que ceux à qui la société procure des avantages : or ceux-là sans contredit sont ceux qui commandent. Plus leur domaine est absolu, plus la société leur devient avantageuse, & par conséquent plus ils sont libres. C'est ce qui fait qu'en Asie il y a plus de liberté qu'en aucun autre pays du monde. Tous les hommes qui ne sont pas esclaves jouissent, chacun dans leur famille, d'un pouvoir despotique. Ils sont donc les plus

libres de tous les êtres humains.

Aussi Chardin remarque qu'en Perse un bourgeois s'appelle image de Dieu, parce qu'il gouverne sa famille, comme cet être suprême dirige le monde. Cet empire n'empêche point qu'il ne soit subordonné d'étage en étage aux gens en place jusqu'au souverain, en qui se trouve la perfection de la liberté comme celle du commandement, parce qu'il est le seul qui, donnant des ordres à tout le monde, n'en reçoive de personne.

L'exemple des démocraties confirme ce principe. Tous les membres d'une démocratie ne sont libres que parce qu'ils sont tous souverains. Cet exemple conclut donc en faveur de mon axiome. Pour être libre, il faut donc être souverain comme eux; c'est-à-dire, obéir d'une part, ou aux loix comme ils le faisoient, ou aux souverains comme le font les Asiatiques.

ques , en conservant , comme ils le faisoient tous dans l'intérieur de leur famille, l'ascendant le plus impérieux.

Aussi n'y a-t-il rien qui se ressemblé plus que les loix du prétendu despotisme Afiatique , & celles de la liberté supposée des démocraties. Dans l'une & dans l'autre les femmes se marient presque sans dot ; dans l'une & dans l'autre les femmes & les enfans sont esclaves , les collatéraux n'héritent point , les testaments des morts sont une loi despotique pour les vivants , la servitude est conservée. C'est une remarque qu'aucun auteur n'a jamais faite , & qui prouve combien ces deux especes de gouvernemens , si différentes par les définitions qu'on en donne ; se ressemblent cependant au fond.

Mais tout l'avantage pour les peuples est en faveur de la monarchie Afiatique. Dans la démocratie républicaine , on n'est gouverné que par

18 DU PLUS HEUREUX

les loix que les citoyens se font eux-mêmes ; je le veux : mais l'interprétation de ces loix , quand elle est exigée par un citoyen plus puissant ou plus adroit que les autres , donne lieu à mille troubles qu'il n'est pas possible de prévenir , & dont on ne peut accuser personne en particulier , puisque tout l'état y participe , au lieu que dans le prétendu despotisme la loi est fixée invariablement.

Un seul homme , à la vérité , en est constitué dépositaire ; mais aussi il est responsable de l'exactitude de l'exécution. L'Europe est le seul de tous les pays du monde où les hommes puissants aient le privilege d'être injustes impunément. Ce n'est même que depuis peu que cette prérogative fatale y a germé : l'unique attention des anciennes républiques avoit été de l'en extirper avec une forme un peu différente à l'extérieur , elles avoient adopté & consacré tous

GOUVERNEMENT. 19

les principes des administrations
Asiatiques.

A Athenes , à Sparte , à Rome
libre encore , les dominateurs de
l'état n'étoient , comme en Turquie ,
en Perse , au Mogol , que des ma-
gistrats amovibles & révocables par
la volonté du peuple , au premier
abus de leur autorité. Dans ces pays
qui nous semblent , par l'effet ordi-
naire de nos vues contradictoires ,
avoir été les uns le berceau de la li-
berté , les autres son tombeau , &
qui dans le fait ont également dans
tous les temps été son séjour , il n'a
jamais existé que deux individus dans
l'état , le peuple & le prince. Tous
deux se sont toujours touchés immé-
diatement dans tous les points.

Unis , incorporés de la maniere
la plus intime , comme la tête au
reste des membres , le moindre soup-
çon d'oppression , la moindre idée
de douleur ne pouvoit agir sur l'une

des parties , que l'autre ne s'en ressentit vivement. La tête sur-tout , organe de la sensibilité , séjour de la vie , trône de l'ame , étoit à l'instant même avertie du désordre , & forcée pour sa propre conservation , d'y remédier : sans quoi le peuple se séparoit par un effort violent , mais subit , du chef corrompu , qui causoit sa maladie , & s'en refaisoit en un moment un nouveau.

Le sultan , le sophi sont l'archonte ou le dictateur , que l'on dépose en vertu des loix qu'ils ont violées , sans qu'il en coûte la vie à un seul sujet. Ce n'est point une guerre civile , mais une correction légale. C'est un magistrat concussionnaire , que l'on punit en moins de temps , avec moins de troubles & de formalités qu'il n'en faut pour punir un particulier coupable. L'état ne souffre en aucune manière de l'humiliation du trône. La dignité n'est ni

ébranlée ni avilie par le châtement du sujet indigne qui l'a occupée. Un instant voit éclore le désordre & la réforme.

Cette remarque bien essentielle n'a pas échappée à la sagacité du président, de Montesquieu ; mais par la continuation du même aveuglement qui lui a fait donner le nom de monstrueuse à une administration qui sauve les petits aux dépens des grands , il ne parle qu'avec horreur de celle où les *révolutions de la Couronne se consomment sans guerre civile* : il trouve que l'histoire des monarchies de son invention est bien plus intéressante parce qu'elle *est remplie de guerres civiles sans révolutions*. Comment un homme aussi éclairé , aussi zélé en apparence pour le bien public n'a-t-il pas vu que de tous les fléaux dont une nation peut-être accablée, la guerre civile est le plus affreux , & qu'une constitution qui la lui épargne

22 DU PLUS HEUREUX

gne est nécessairement la plus heureuse de toutes ?

Les Orientaux remplis d'un respect profond & inaltérable pour le trône qui subsiste toujours, sont très-indifférents sur l'être passager qui le remplit : par là l'état ne peut jamais être troublé, même par l'ambition des concurrents : ce n'est jamais qu'un duel entre eux dans lequel la nation n'entre pour rien. Le vainqueur prend l'aigrette de héron & il regne : s'il déplaît aux janissaires, c'est-à-dire, s'il est foible & par conséquent injuste, on le précipite du siege royal qu'il avilit. Le peuple ne s'apperçoit seulement pas qu'il ait changé de maître.

Cette politique, destinée à ménager le sang des hommes de tous les rangs, à consoler, à tenir toujours les grands dans une épouvante salutaire, est le code de toute l'Asie, la Chine exceptée, & je le répète,

GOUVERNEMENT. 23

elle a été aussi celui de toutes les démocraties , de tous les empires , où la qualité d'homme a été comptée pour quelque chose , où , pour en jouir , il n'a pas été nécessaire d'y joindre des titres factices.

Ce n'est que dans les marais septentrionaux qu'il s'en est produit une autre tout opposée. C'est là que sont éclos ces principes intermédiaires , ces idées d'une échelle de pouvoirs tous réagissant les uns contre les autres , tous prétendants à des prérogatives inhérentes à leur nature , tous autorisés à se dire indépendants du souverain , & faits , non pour intimider ses ordres après les avoir reçus , mais pour inspecter ses volontés & les modifier à leur gré. Ces fantômes qu'il est facile , je l'avoue , de revêtir d'une apparence imposante , sont devenus les véritables ennemis du peuple , & les cautions de son esclavage.

Bvj

Jugeons-en par ce que nous avons vu se passer dans tous les pays livrés à ce fléau. Au lieu de rapprocher la nation du souverain, ces corps ont formé entre le peuple & le prince une barrière impénétrable. Destinés en apparence à servir uniquement de canal à ses cris, pour les porter jusqu'au pied du trône, ils ne sont devenus qu'un tuyau long & sourd qui les absorbe, ou qui du moins les dénature.

Ce ne sont jamais ses intérêts dont ils se sont occupés ; c'est leur avantage personnel, dont ils ont été uniquement & exclusivement jaloux. C'est pour leurs privilèges seuls qu'ils ont élevé la voix ; & ce qu'il y a d'étrange, c'est que quand leurs demandes ou leurs usurpations ont éprouvé de la résistance, ce même peuple, qui en étoit la première victime, est devenu l'arme avec laquelle ils ont voulu les soutenir. Ce

GOUVERNEMENT. 25

font ses malheurs , dont ils se sont fait une ressource pour forcer le souverain à consacrer leurs chimeres. Ils lui ont reproché d'être tyran , dès qu'il s'est refusé à tolérer leurs tyrannies. Voilà , l'heureux effet de ces belles institutions féodales , de ces tribunaux dévorants , dont l'Europe & la Chine sont peuplées.



CHAPITRE XV.

*Examen d'un Chapitre de l'Esprit des
Loix intitulé , DE LA COMMUNICA-
TION DU POUVOIR.*

D'APRÈS ce qui précède , il est impossible de lire sans être révolté le chap. 16 du liv. V. de *l'Esprit des Loix*. Je n'accuse pas le président de Montesquieu d'avoir été de mauvaise foi ; mais je l'accuse d'avoir écrit sans la moindre réflexion. Je l'accuse de n'avoir pas daigné s'instruire des premiers éléments de la politique de ces empires , qu'il travailloit à dégrader si ignominieusement. Voici ce qu'il dit liv. 5 chap. 16.

„ Dans le gouvernement despotique ,
que le pouvoir passe tout entier

GOUVERNEMENT. 27

„ dans les mains de celui à qui on
„ le confie, le visir est le despote lui-
„ même, & chaque officier particulier
„ est le visir. Dans le gouverne-
„ ment monarchique le pouvoir
„ s'applique moins immédiatement ;
„ le monarque en le donnant le
„ tempere. Il fait une telle distri-
„ bution de son autorité , qu'il n'en
„ donne jamais une partie qu'il n'en
„ retienne une plus grande „.

„ Ainsi dans les états monarchi-
„ ques , les gouverneurs particuliers
„ des villes ne relevent pas telle-
„ ment du gouverneur de la pro-
„ vince , qu'ils ne relevent du prince
„ encore davantage ; & les officiers
„ particuliers des corps militaires ,
„ ne dépendent pas tellement du
„ général , qu'ils ne dépendent du
„ prince encore plus „.

Je suis honteux de le dire , mais
je ne crois pas qu'on ait jamais
poussé l'inconséquence & l'aveugle-
ment plus loin. Observez que le pré-

fidement de Montesquieu donne précisément ici pour caractère essentiel de la monarchie , ce qui ne convient essentiellement qu'à ce qu'il appelle le despotisme. Son monarque fait des officiers qu'il ne peut pas défaire. Il donne des certaines charges qui emportent avec elles le privilege de lui résister , de prévariquer sans pouvoir être jugé ou destitué par lui. Il est donc faux qu'il *fasse une telle distribution de son autorité qu'il n'en donne jamais une partie, qu'il ne s'en retienne une plus grande.* Il est à tout moment forcé de se dessaisir de l'autorité entiere & d'en abandonner beaucoup plus qu'il n'en garde.

C'est ce qui n'a pas lieu en Asie. C'est vraiment là que le prince est toujours le maître , même de l'usage que l'on pourra faire de ses graces & de sa confiance. Berger d'un grand troupeau , il ne lâche jamais les chiens qu'il emploie à le garder ,

sans retenir dans sa main le bout de la chaîne avec laquelle il les rappelle, au moment où ils s'emportent au-delà de ce qu'il en exige.

„ Dans la plupart des états monarchiques, continue M. de Montesquieu, on a sagement établi que ceux qui ont un commandement un peu étendu ne soient attachés à aucun corps de milice, desorte que n'ayant ce commandement que par une volonté particuliere du prince, pouvant être employé & ne l'être pas, ils sont en quelque façon dans le service, & en quelque façon dehors.

„ Ceci est incompatible avec le gouvernement despotique. Car si ceux qui n'ont pas un emploi actuel, avoient néanmoins des prérogatives & des titres, il y auroit dans l'état des hommes grands par eux-mêmes; ce qui choqueroit la nature de ce gouvernement „

Comment avec un bon esprit &

de la lecture, cet écrivain a-t-il pu se tromper & en imposer à ses lecteurs aussi grossièrement. Non seulement les cours des Princes Afiatiques sont pleines d'hommes désignés pour remplir des places, & qui s'exercent en attendant à s'en rendre dignes ; mais il y a même des séminaires politiques, où on les élève avec le plus grand soin. Les visirs du Banc qui n'ont que voix consultative au Divan, sont précisément des hommes grands par eux mêmes sans avoir d'emploi actuel, autre que la séance au conseil du prince, séance qui dépend de sa volonté. Les Icoglans en Turquie, les Couloms-cha de Perse sont des sujets élevés dans des écoles particulières d'où on les tire pour les employer aux gouvernements, aux embassades, aux sangiacats. Cette vocation ne peut sans doute manquer d'illustrer le corps auquel surtout elle est réservée.

GOUVERNEMENT. 31

Les lecteurs profonds qui ont médité alphabétiquement l'encyclopédie ne manqueront pas de se rappeler qu'il y a dans cet océan de lumière, un article *Icoglan*, ils y auront recours, & ils y liront qu'à la vérité c'est la source qui produit presque tous les officiers de l'empire Turc : mais ils éclateront de rire en apprenant dans ce majestueux répertoire des connoissances humaines, que ces jeunes gens sont élevés comme des religieuses que le silence & la clôture leur sont recommandés, qu'on leur apprend à broder, à coudre, à raser, à faire des liqueurs, & ils admireront qu'une semblable éducation soit le préliminaire qui conduit aux premières portes de l'empire.

Rien n'est plus plaisant en effet. Il s'agiroit pourtant d'abord de savoir si cela est bien fondé, bien exact, si ces mystères du ferrail n'ont

pas été traversés par l'ignorance des observateurs ou leur crédulité , si cette éducation ridicule ne se réduit pas à des leçons telles qu'en reçoivent parmi nous les pages , que des services très-peu honnêtes en eux-mêmes n'empêchent point de parvenir par la suite aux dignités les plus éclatantes.

Ensuite il seroit aisé de faire voir qu'en supposant vrai tout ce qu'on nous conte des Icoglans , on en retrouveroit parmi nous à peu près l'équivalent. Quelle est donc l'éducation que reçoivent nos magistrats , nos guerriers ? Un jeune militaire apprend la musique , le dessin , le latin &c. Un conseiller futur apprend à monter à cheval , à danser , à faire des armes. Vous en trouvez mille des uns & des autres dans les appartements qui se font un honneur de travailler à la tapisserie , & disputent à nos femmes la gloire

d'exécuter plus adroitement une broderie , ou de mieux adoucir une nuance. Tout cela est-il bien propre à leur donner l'esprit des places auxquelles ils aspirent ? & sommes-nous bien fondés à nous moquer des Turcs sur cet article ?

Ce qu'il y a de sûr , c'est que les sujets formés parmi les Icoglans n'en développent pas moins de talents , quand ils sont dans des postes où ils peuvent les montrer. Ce qu'il y a de bien certain aussi , c'est que M. de Montesquieu s'est trompé quand il a prétendu qu'un symptôme essentiel du despotisme étoit de n'avoir point de titres honorables sans un emploi actuel. Il est vrai pourtant qu'on ne connoît en Asie ni *Lieutenants Généraux* , ni *Maréchaux de Camp* , & que c'est un grand malheur.

Enfin M. de Montesquieu ajoute : „ dans ce gouvernement , l'autorité

ne peut être balancée ; celle du moindre magistrat ne l'est pas plus que celle du despote. Dans les pays modérés la loi est par-tout sage , elle est par-tout connue , & les plus petits magistrats peuvent la suivre. Mais dans le despotisme où la loi n'est que la volonté du prince , quand le prince seroit sage , comment un magistrat pourroit-il suivre une volonté qu'il ne connoît pas ; il faut qu'il suive la sienne ,.

„ Il y a plus : c'est que la loi n'étant que ce que le prince veut , & le prince ne pouvant vouloir que ce qu'il connoît , il faut bien qu'il y ait une infinité de gens qui veuillent pour lui & comme lui ,.

„ Enfin la loi étant la volonté momentanée du Prince , il est nécessaire que ceux qui veulent pour lui , veuillent subitement comme lui ,.

Jamais on n'a accumulé en moins de mots plus de paralogismes , &

même d'inexactitudes. Dans ce gouvernement l'autorité est plus vigoureusement balancée que par-tout ailleurs. Il n'y a point de magistrat qui soit absolu : j'ai fait voir que le despote lui-même ne l'étoit pas.

Tout ce qui participe au pouvoir dans ces heureuses administrations, forme une chaîne dont chaque anneau tient d'un côté, & est tenu de l'autre. Tout homme en place y jouit d'une grande autorité, mais en même temps est soumis à une grande subordination, de sorte qu'il n'y en a aucun depuis le prince jusqu'au dernier lieutenant de cadi, qui ne puisse beaucoup & contre lequel on ne puisse tout, ce qui me semble être le chef-d'œuvre de la politique, puisque c'est tout à la fois le moyen d'assurer l'obéissance, & de prévenir les abus de l'autorité,

Quant au reste des assertions de ce chapitre, comme elles portent toutes sur cette étrange méprise qui fait la base du tiers de l'esprit des loix, qu'il n'y a point de loi en Asie, que la volonté passagere du prince est la seule regle constante &c, ce n'est pas la peine d'y répondre. Il ne faut qu'avoir un livre où il soit question de l'Asie pour en sentir l'illusion. L'alcoran y est la regle certaine immuable à laquelle les princes eux-mêmes sont soumis. Les propriétés y sont fixes. Ce n'est même que là, qu'il y a un véritable danger à les attaquer, & les prétendus caprices du prince bornés à l'intérieur de son ferrail, ne s'étendent jamais, comme l'avoue Chardin & tous les voyageurs judicieux, jusqu'aux possessions des sujets.

CHAPITRE XVI.

Que, par la nature des constitutions de l'Asie, les mauvaises qualités même du Souverain tournent au bien public, & que c'est de tous les Gouvernements celui où elles peuvent faire le moins de mal.

IL n'y a pas de gouvernement qui, par sa nature, ne soit ennemi des sujets. Naturellement celui qui en est le chef songe à attirer exclusivement à lui la jouissance de tout. Si ce n'est pas lui, ce sont ses sous-ordres. Ce que se proposent toutes les mains employées à cimenter cet étrange assemblage, connu sous le nom de société politique, c'est d'enchaîner la foule abjecte qui en porte tout le poids, & dont l'esclavage est le fondement du bonheur des autres. Le

gouvernement le plus parfait est donc celui où les chefs ont le moins d'intérêt possible d'être méchants , & les sous-ordres le plus d'intérêt à ne l'être pas. Or cela ne se trouve qu'en Asie.

Qu'est-ce qui rend un gouvernement dur ? C'est le pouvoir de résister qu'ont les inférieurs ; car alors le gouvernement s'irrite & les écrase par ses efforts. Voilà pourquoi l'administration des républiques est bien plus orageuse , bien plus cruelle à tous égards que celle des gouvernements monarchiques. Le pouvoir de résister n'a pas lieu & ne peut pas l'avoir en Asie. La marche de la machine doit donc être plus uniforme , & le jeu plus doux.

Dans un gouvernement mixte , les vertus & les vices du prince sont également funestes aux sujets : sa bonté leur est au moins inutile , parce

qu'elle ne nécessite pas celle des sous-ordres , parce que sa puissance n'est pas assez grande pour les intimider , parce que depuis qu'il respire , c'est toujours dans une excessive indulgence pour tous ceux qui l'entourent , qu'on lui a appris à faire confister sa grandeur , & que ses instituteurs ne lui ont rien prêché avec plus de soin que de respecter ces prétendus appuis de sa couronne , c'est - à - dire , les courtisans qui le trompent , & les flatteurs qui le pillent.

Par la maniere dont il est élevé ; par la maniere dont il vit , par celle dont on lui parle , il ne connoît qu'eux. Eux seuls , on ne peut trop le répéter , font son peuple & son empire. Or ils lui prêchent toujours la clémence , comme je l'ai déjà observé. Ils lui disent que la rigueur est le vice le plus affreux dans un

40 DU PLUS HEUREUX

roi, & l'indulgence la plus admirable des vertus. Ils lui répètent sans cesse que sa face doit porter partout la joie & la sérénité, & que son nom seroit à jamais flétri, si elle avoit une fois inspiré l'épouvante; & cette morale n'a rien qui doive surprendre. Ils sont seuls en droit de jouir des rayons de cette face bénigne. Il n'est pas étonnant qu'ils s'attachent à en tempérer l'éclat. Il est naturel qu'ils s'occupent sur-tout à empêcher que la justice ne les allume au point d'en faire sortir les éclairs & la foudre.

Si au contraire le monarque est vicieux, tout le monde l'imité : son exemple autorise tous les abus : n'osant rien contre les grands que leurs titres défendent de ses vexations, il les fait retomber toutes sur la nation qu'il leur sacrifie, à condition d'être défendu contre elle.

Aigri par les obstacles qui s'opposent à ses penchans , n'osant les rompre , de peur des cris qui s'éleveroient s'il y touchoit , il s'établit imperceptiblement un traité tacite entre lui & les prétendus défenseurs du peuple. Il tolérera leurs abus , leurs excès , pourvu qu'ils ferment les yeux sur les siens. Il fera avec eux le marché d'un berger qui abandonneroit aux loups une partie de son troupeau , pour conserver le droit de dévorer l'autre. Ainsi sa foiblesse , sa cruauté , son avarice se multiplient à l'infini , par l'appui qu'elles donnent à celles des autres.

Dans le prétendu despotisme oriental , au contraire , la perversité du prince , ou sa bienfaisance n'influent presque en rien sur l'administration , ou plutôt elles ne peuvent concourir qu'à en assurer la bonté. S'il est vertueux , tout va bien ; il trace le che-

min , & qui oseroit se dispenser de le suivre ? Sa bonté est nécessairement utile aux sujets , parce qu'elle n'a & ne peut avoir qu'eux pour objet. Ses *bachas* , ses courtisans ne lui paroissent jamais que des esclaves , des fautes de qui il répond , & qu'il abandonne , sans hésiter , à la première plainte.

Ses travers tournent encore au bien public. C'est sur-tout aux grands qu'ils se font sentir. Le peuple en est à couvert par sa bassesse même. Ils se concentrent dans l'intérieur du sérail. La rigueur excessive qui en est le fruit , devient un frein qui enchaîne les visirs toujours tremblants à l'aspect de leur maître : sa fureur souvent motivée par le caprice , peut à plus forte raison l'être quelquefois par l'équité.

Dans cette constitution un seul homme , dit-on , peut faire le mal ,

je l'avoue ; mais aussi un seul homme peut faire le bien ; & comme je l'ai prouvé ci-dessus , à moins qu'il n'ait perdu la raison , il le fera : c'est son intérêt. Il n'y trouvera aucune difficulté : c'est même de-là que dépend sa gloire , & , qui plus est , son repos. Dans les monarchies mixtes , au contraire , les hommes en place ont toujours les mains liées pour le bien : ils n'ont de liberté que pour le mal.

Le bien feroit , par exemple , une reforme utile dans l'état ; mais il y a tant de gens qui doivent leur santé à sa langueur , que les meilleures idées trouveront de toutes parts des oppositions. L'autorité n'est point assez indépendante , assez vigoureuse pour les vaincre. L'honneur , cet être fantasque & inconséquent , dont M. de Montesquieu a fait le soutien de ces

monarchies , & qu'il auroit dû en appeler le tyran ; l'honneur , déployant alors ses bizarreries , fait confister la gloire dans la résistance , & attache la plus honteuse flétrissure à une soumission éclairée. Le projet échoue précisément parce qu'il est utile & honnête.

Le mal , au contraire , exige tant de complices , il est si facile de trouver des mains qui concourent à multiplier des abus lucratifs , qu'un agent prévaricateur fait tout ce qu'il lui plaît en ce sens. L'intendant d'un seigneur obéré , qui veut rappeler à son domaine toutes les parties qu'on a distraites , éprouve de tous côtés des obstacles. Si , au contraire , il favorise les usurpations , s'il est de moitié avec les pillards , tout le monde se tait , ou l'on n'ouvre la bouche que pour le combler de bénédictions. Il en est de mê-

GOUVERNEMENT. 45

me dans les monarchies mixtes. C'est
essentiellement tout le contraire
dans celles de l'Asie. Elles sont
donc essentiellement plus parfaites
& plus heureuses.



CHAPITRE XVII.

S'il est vrai qu'il n'y ait point de loi fondamentale en Asie. Ce que c'est qu'une loi fondamentale.

MAIS, ajoute-t-on, il n'y a point de loi fondamentale ! Tout y est livré à l'anarchie , au désordre , à la volonté du moment. Les propriétés même n'y sont point assurées , & le caprice d'un instant peut y causer des révolutions sans fin.

D'abord , la rareté des innovations en aucun genre , autorise assez à soupçonner que les despotes Asiatiques , au milieu de leur splendeur , ne se croient pas assez puissants pour en hasarder. Mais d'ailleurs , qu'entend-on par *loi fondamentale* ?

C'est sur tout en *Angleterre* que ce

grand mot est réclamé. Qu'auroit un pair de la Grande-Bretagne à répondre à un Effendi qui lui diroit :

„ y en a-t-il d'autres dans une monarchie , que l'existence d'un monarque , & l'ordre de la succession ? Tous les autres petits réglemens que vous honorez très-mal-à propos , vous autres Anglois , du nom de loix , ne sont-ils pas de simples modifications du hasard & des circonstances avantageuses , tantôt au prince , tantôt aux grands corps qui lui disputent son pouvoir , & jamais aux peuples dont ces querelles ne font de part & d'autre que resserrer les chaînes ? „

„ Sous votre Jean sans Terre , & sous votre Henri VIII , il y avoit également une monarchie ; mais ces deux administrations avoient-elles quelque autre chose de commun que les deux caractères que je viens

d'indiquer ? Existoit-il alors un seul de ces pouvoirs qui prétendent modestement remonter jusqu'à la nuit des temps , & dont la création , qui n'a pas deux siècles , est un effet évident de l'adresse de vos baronnets , de la foiblesse de vos princes , & plus que tout , des conjonctures que personne n'a pu ni prévoir , ni maîtriser ? „

„ Dites-moi un peu , par quel moyen l'autorité royale a franchi le prodigieux espace qui s'est trouvé entre le pouvoir du meurtrier d'Artus , & celui d'Anne de Boulen ; & comment ensuite elle est retombée dans la défaillance où nous la voyons ? Comment vos deux chambres si viles , si lâches , au seizième siècle , sont-elles devenues si puissantes , si audacieuses sous Charles I , & ensuite sous Guillaume III ? A quel secret doivent-elles leur prééminence actuelle , & les liens dont

elles ont chargé le trône ? N'est-ce pas à l'adresse, à la force ? Ne sont-ce pas ces ressorts qui ont promu la prérogative royale en d'autres pays, au point où nous la voyons portée, & qui l'ont resserrée en Angleterre ? „

„ Quelques gens de loi, à ce qu'on assure, ont fait un crime à l'un de vos auteurs, d'avoir écrit que *la loi fondamentale d'aujourd'hui peut être la proscription de celle la veille* (1). Eh ! qui en doute ? Quand vous étiez gouvernés, à peu près comme les loups que vous avez depuis chassés de vos forêts, par l'admirable législation des fiefs, la loi fondamentale n'étoit-elle pas que chaque grand vassal de la couronne, ou même chaque seigneur particulier se fit raison par les armes, des

(1) Voyez l'histoire du seizième siècle par M. Linguet, tom. 2.

30 DU PLUS HEUREUX

torts qu'il croyoit avoir reçus de son voisin ? Un grand prince , affligé de cette horrible anarchie , n'osa cependant la supprimer ; il ne fit que la modérer , & fixer des jours où ces guerres civiles étoient défendues. Donc les autres jours elles étoient permises. Cependant un pair , qui aujourd'hui s'aviseroit , en vertu de cette loi fondamentale alors , de déclarer la guerre au baronnet , dont il voit le château de ses fenêtres , hésiteriez-vous un moment à le condamner à mort , d'après la loi fondamentale d'aujourd'hui ? „

„ Il est donc clair qu'il n'y en a point d'autres dans la monarchie , que celle qui la rend monarchie , c'est-à-dire , qui la distingue essentiellement du gouvernement républicain. Or il n'y en a point d'autre qui ait cette propriété , que l'existence d'un monarque , & un ordre établi dans la succession , soit

GOUVERNEMENT. 51
élective, soit héréditaire. Voilà ce
qui la constitue par essence „

„ Cette loi est aux états de ce
genre ce qu'est la circulation du
sang pour la vie animale. Cette
transmission de la liqueur des vais-
seaux les uns dans les autres, est
vraiment & uniquement ce qui fait
la vie. Que l'animal ait deux yeux,
ou qu'il n'en ait qu'un ; que ses
dents soient bonnes ou mauvaises ; qu'il
soit furieux comme le lion, ou stu-
pide comme la brebis, peu importe :
il vit, tant que son sang circule :
il meurt, dès que ses humeurs s'en-
gourdissent & cessent de se mêler. Il
en est de même de la loi qui fixe
l'ordre de la succession à la couronne.
Or nous la respectons, nous la sui-
vons dans nos contrées que vous con-
damnez un peu trop légèrement.
Donc nous avons une loi fondamen-
tale „

Que répondroit-on au docteur

circoncis qui viendrait , après avoir invoqué *Alla*, nous tenir ce langage!

Ce principe , qu'il n'y a dans les monarchies qu'une seule & unique loi fondamentale , celle qui règle l'ordre de la succession , est incontestable : si vous l'otez, la monarchie est détruite : tant qu'elle subsistera la monarchie se conservera avec elle. Après celle-là viennent de petites formes que vous appellerez loix constitutives , & tout comme il vous plaira , mais qui ne seront après tout que des modifications très-indifférentes de l'administration générale.

Il y aura des alternatives, des chocs entre l'autorité & les pouvoirs intermédiaires , plus l'une sera foible , plus les autres s'étendront ; plus au contraire la première saura, en se respectant elle-même , inspirer à ses dépendances la vénération convenable, plus ceux-ci se resserreront d'eux-mêmes , & ce qu'il y a de plus sûr

G O U V E R N E M E N T. 53

encore, c'est que, dans les éternelles variations, plus la balance penchera du coté des pouvoirs intermédiaires, plus les peuples seront malheureux, parce qu'ils sont, comme je l'ai déjà dit, l'arme avec laquelle ces pouvoirs se battent.

Il y a eu un temps où, dans un royaume célèbre, dès que le souverain ordonnoit à des compagnies judiciaires quelque chose qui leur déplaisoit, elles menaçoient de cesser de rendre la justice & cessoient en effet quelquefois, & le droit de jeter ainsi tout l'état dans l'anarchie, étoit à leurs yeux une loi fondamentale.

Jamais cet abus inconcevable n'a eu lieu en Asie. Jamais les Cadis, les Caïmacans, les Beys n'ont imaginé de dire au prince : si vous ne faites pas ce que nous voulons, nous allons intervertir toute police dans vos provinces, nous vous subjugu-

34 DU PLUS HEUREUX

rons par la crainte d'un désordre qui peut s'étendre jusqu'à vous. Nous armerons les peuples, en cessant de les contenir, & nous parviendrons à être regardés comme leurs peres, en leur apprenant à mépriser vos ordres. La loi fondamentale dans ces heureuses contrées, c'est de respecter le prince comme l'image de Dieu, & d'enseigner à ses sujets à l'aimer.

M. Le président de Montesquieu, liv. 2. chap. 7. de son Esprit des Loix, dit que, dans les états despotiques, où il n'y a pas de loix fondamentales, il n'y a pas non plus de dépôt de loi; & même liv. chap. 5. il dit : *dans ces états l'établissement d'un Visir, est une loi fondamentale.* Il ajoute encore même l. chap. 4. d'où vient que, dans ce pays, la religion a ordinairement tant de force? C'est qu'elle forme une espece de dépôt & de permanence, & si ce n'est pas la religion, ce sont les coutumes qu'on y vénere au lieu de loix.

GOUVERNEMENT. 35

Il y auroit des volumes à faire sur ce peu de mots.

1°. Je demanderois à M. de Montesquieu , ce qu'il entend par *coutumes* ? Par tout pays, ce sont des usages consacrés par le temps , des loix fondamentales. Les réglemens qu'on honnore de ce nom ne sont pas autre chose. Si on les vénere même chez les despotes , le despotisme n'exclud donc pas des loix fondamentales , ou au moins des loix quelconques , antérieures à la volonté du prince , & indépendantes de lui.

2°. Si, de l'aveu de M. de Montesquieu , on vénere ces coutumes , je demande de qui vient ce respect ? Ce n'est pas du peuple , car , dans les principes de M. de Montesquieu, il n'a aucune influence dans l'état. C'est donc le prince qui fait tout. Ce n'est donc pas son caprice seul qu'il suit , & dès qu'il se conforme à des règles , à des coutumes , il fait précisément la même

me chose que dans les administrations modérées, où d'une part le prince obéit aux usages transmis par le temps & de l'autre emploie sa puissance à en introduire de nouveaux.

3^e. Je viens de dire que les loix fondamentales n'étoient que des coutumes devenues respectables par l'antiquité : en connoit-on d'autres ? Une remarque bien singulière, bien importante peut-être & encore plus neuve, c'est que jamais une loi fondamentale n'a été écrite : c'est que dès qu'une loi est écrite, elle cesse d'être regardée comme fondamentale, la loi Salique, celle des enrégistremens en cour souveraine vivent parmi nous dans tous les cœurs : elles ont toujours été & seront toujours observées, & cependant jamais elles n'ont été promulguées en forme : il n'est pas possible d'en retrouver ni l'époque, ni le titre originaire.

La raison en est bien simple. Toute

GOUVERNEMENT. 57

loi fondamentale ne doit pas changer, & toute loi écrite est sujette au changement. La raison en est simple encore. On cesse d'y être attaché scrupuleusement dès qu'elle est dans un livre, où on est sûr d'en retrouver le texte, dès qu'on voudra l'y chercher. On commence à l'observer sans inquiétude. On se flatte, si on s'en écarte, de retrouver toujours la règle qui peut servir à s'en rapprocher; mais comme la moindre variation dans une telle loi, en est l'anéantissement, on n'a pas plutôt commencé à en changer la moindre clause, qu'elle est détruite. On n'est pas maître à cet égard de la relever.

Au contraire, tant qu'elle n'est pas écrite, tant qu'elle ne subsiste que dans la mémoire & dans le cœur des hommes, les dispositions en sont observées avec une exactitude minutieuse, on craint si fort de commettre quelques nullités, qu'on n'oublie

aucune des précautions capables de se rassurer contre ce danger.

D'ailleurs , par la foiblesse des législateurs , une loi écrite se noie toujours dans le bavardage ; au contraire, une loi sue s'exprime toujours dans le moins de mots possible , on n'en conserve que l'esprit qui ne fau-
roit s'altérer. C'est le corps qu'on leur donne , c'est cet état périssable de paroles qui les fait périr. Si Licurgue avoit écrit ses loix , elles n'auroient pas subsistées vingt-ans dans leur entier.



CHAPITRE XVIII.

*De l'esclavage des femmes en Asie.
S'il est aussi dur , aussi funeste qu'on
le prétend. S'il est vrai qu'elles soient
plus heureuses en Europe.*

UN des articles sur lesquels les mœurs orientales nous révoltent le plus , nous autres descendants des Sarmates & des enfants glacés du pôle , c'est le sort du beau sexe dans les climats fortunés de l'Asie. Nous déplorons la captivité dans laquelle languit cette belle moitié du genre humain. Nous ne tarissons pas en déclamations contre les harems , les eunuques & l'avidité d'un seul homme , qui sacrifie tant de générations à des plaisirs infructueux. Un raisonneur sauvage pourroit répondre en deux mots à ces déclamations ga-

lantes , & dire tout simplement que chacun est maître chez soi : nous croyons ne pouvoir trop montrer nos femmes , un Turc s'imagine ne pouvoir trop cacher les fiennes : chacun a son goût. Si le nôtre est plus commode , celui des Orientaux est plus sûr : mais je ne raisonne pas ainsi.

J'avoue qu'il est dur de condamner à une prison éternelle des objets, dans les agréments de qui l'on cherche son bonheur : il est triste que des fers soient la récompense de leurs charmes , qu'elles ne puissent faire des heureux que sous la flétrissure de l'esclavage , & qu'un préjugé funeste transforme en géoliers inflexibles , des amants qui devroient sans cesse être à leurs genoux.

Mais 1°. observons que le nombre des femmes recluses est petit. Victimes de l'humeur exclusive de l'opulence , comme tant d'autres choses

GOUVERNEMENT. 61

choses précieuses auxquelles leur éclat peut les faire comparer, elles gémissent dans les fersails : mais il y a bien peu de ces cachots qui sont consacrés à la privation, sous un nom fait pour annoncer les jouissances. Toutes les femmes de l'état médiocre sont heureuses. Elles sont libres : leurs maris, dans l'impuissance de soudoyer ces gardiens coûteux & difformes, plus propres à effrayer la vertu qu'à l'affermir, sont réduits, comme nous, à ne point donner d'autre escorte à leur honneur, que l'estime & la confiance mutuelle.

2°. Je suis persuadé que nos couvents renferment encore plus de prisonnières que les harems. Le sort des habitantes de ce second genre de cachots, n'est pas, à beaucoup près, aussi triste que celui des colonies stériles qui peuplent les premiers : celles-là ont du moins un

homme à partager entre elles toutes , & un peu vaut mieux que rien.

D'ailleurs on adoucit leur captivité par des amusements dont nos religieuses sont sevrées : malheureuses peut-être par la clôture , elles ne le sont point par le cœur : à l'horreur des privations , on ne joint point celle des remords : on ne présente point aux Circassiennes qui languissent dans les séraïls de Constantinople ou d'Ispahan , un diable toujours prêt à les dévorer. Une regle austere ne leur fait pas un crime d'un desir même infructueux , & ne les condamne point à des années de larmes pour un jour de regret.

3^e. Qui sommes-nous donc , pour blâmer la politique conjugale des Turcs , & pour oser la trouver cruelle ? Quel est donc le sort des femmes dans nos contrées , pour que nous osions pleurer sur celui de leurs pareilles à cinq cent lieues de chez

GOUVERNEMENT. 63

nous ? Elles ne sont point esclaves en Europe comme en Asie , j'en conviens. On leur proteste en vers & en prose qu'elles sont reines. Nos poètes & nos galants philosophes ont dit à ce sujet , je ne fais combien de sottises ampoullées. A la bonne heure , pour celles qui sont riches ; mais pour toutes les autres , voyez donc à quel effroyable abandon elles sont livrées chez nous.

Dans les classes inférieures de la société , elles sont traitées avec une rigueur , elles sont livrées à un avilissement dans lequel je m'étonne qu'elles puissent tendre à la vie. Chargées des ouvrages les plus pénibles , partageant avec leurs maris la culture de la terre & la fatigue des moissons , ayant de plus qu'eux l'administration accablante de l'intérieur du ménage , la nourriture des bestiaux , le soin d'en recueillir & d'en débiter le produit, les dégoûts

de la grossesse , les douleurs de l'enfantement , le supplice de la nourriture & quelquefois encore les travaux les plus durs & les plus mal sains , comme la récolte , le rouissage , la filature du chanvre , ne respirant exactement que pour la servitude & la douleur , je ne vois pas quels ministères pourroient les effrayer dans les jardins du sérail , ni comment la vie oisive que leurs parrailles y mènent pourroit leur paroître plus affreuse que les convulsions qui consomment , parmi nous , leur déplorable existence.

Dans les classes plus élevées , si elles n'ont à essuyer de fatigue physique que celles qui tiennent à la nature & à leur sexe , de combien d'entraves & de tortures morales ne sont-elles pas accablées ? Dans le mariage elles trouvent une servitude cruelle , & dans le célibat des dangers non interrompus.

G O U V E R N E M E N T. 65

Si elles aliénent leur liberté par un contrat , elles traînent , tous les jours de leur vie , la chaîne dont elles se sont chargées. Tout leur rappelle leur dépendance & leur humiliation : elles ne peuvent passer un seul acte sans la nécessité avilissante de l'autorisation : le mari dispose arbitrairement de leurs revenus , & s'il abuse du pouvoir excessif que la loi lui confie , elles n'ont pas même l'espérance de s'y soustraire , la loi les regardant comme des êtres sans conséquence, n'a pas seulement daigné s'occuper des moyens de leur rendre le repos.

Les mœurs plus douces ont admis à cette rigueur effrayante un palliatif , mais ce n'est qu'avec les plus grands efforts & sur les preuves les plus évidentes qu'elles peuvent être admises à le réclamer : & avant tout , pour recouvrer une ombre de liberté , il faut qu'elles se plongent

dans une captivité plus étroite. La justice commence par les renfermer dans un couvent, dans le temps même où elle pèse dans sa balance les raisons qui peuvent l'engager à les soustraire au joug du mari.

Si elles ne triomphent pas, un bras de fer les remet impitoyablement à la discrétion d'un despote irrité. Si l'équité ou le crédit fléchissent les tribunaux en leur faveur, toute la grace qu'elles obtiennent se réduit à un veuvage éternel, pendant lequel elles ne cessent de porter la cicatrice des fers qu'elles ont brisés.

Et ne croyez pas que ce soit sur l'incompatibilité des humeurs, sur l'aliénation mutuelle des esprits que la justice se décide à venir à leur secours. Elle compte pour rien les douleurs de l'ame & cette angoisse inexprimable que cause à un cœur sensible la nécessité de vivre sans

cesse , dans une intimité qui ne devroit être que le prix de l'amour & de l'estime , avec un objet quel'on ne peut ni aimer , ni estimer. Il n'y a que les dangers physiques de la femme qui puissent l'émouvoir.

Si un mari , assez cruel pour tyranniser sa femme , est assez maître de soi pour ne pas rendre publics les outrages dont il l'accable , s'il fait contenir ses mains , s'il est assez adroit pour lui déchirer le cœur sans entamer la peau , il jouit impunément de sa barbarie. Les tribunaux ne rougissent point de repousser vers lui la triste victime qui invoque à grands cris leur appui. Ce tigre refait en rugissant la proie qui avoit paru près de lui échapper , & pour signaler sa victoire , il lui brise lentement les os avant de la dévorer.

Craignent-elles ces engagements affreux que la mort seule peut dissoudre , ont-elles le courage de sa-

crier les sentiments de la nature au soin de leur conservation , & de préférer une liberté pénible à une dépendance si risquable ? Des dégoûts d'un autre genre & des dangers de toute espece les entourent. Isolées, sans appui , elles n'ont dans la société aucune considération : livrées à la censure la plus sévère , suivies , inspectées dans leurs moindres démarches , elles ne se sauvent du scandale que par les plus excessives privations.

Elles ont seules l'embarras , la gêne de la régularité , & portent seules le châtiment du désordre. Plus foibles , toujours sollicitées , on ne sévit que contre elles , quand elles se rendent. Les complices même de leur égarement en deviennent les plus impitoyables censeurs. Pareils aux esprits malins qui punissent les damnés des fautes qu'ils leur ont fait commettre , les séduc-

teurs des filles fragiles se montrent leurs plus inflexibles ennemis. La dernière vertu qui puisse leur rester, la pudeur, la crainte de se déshonorer, le respect d'elles-mêmes, est punie de mort, quand elles ne publient pas les suites de leur foiblesse.

Après cette foiblesse même, exclues de la société, abandonnées à leur repentir & à la plus affreuse infortune, elles n'ont à choisir qu'entre le cloître ou l'infamie. Si elles sont d'une naissance médiocre, si elles n'ont pas un bien capable de tenter une ame avare & sans délicatesse, privées de tout, surchargées de besoins, il faut qu'elles recommencent, par métier, une faute qu'elles ne se sont permise que par un goût très-excusable. Elles meurent sur le fumier, malheureuses, oubliées, traitées comme le dernier excrément de la nature : voilà, dans

les grandes villes , le sort d'un nombre infini de femmes , de toutes les filles qui ont eu le malheur de connaître des célibataires , de vivre avec eux , de prêter l'oreille à ces serments de les adorer toujours , &c. Le corrupteur les déshonore , & il les chasse quand il en est dégoûté.

En Asie , au moins , on conserve , on nourrit dans le sérail l'esclave que l'on a chérie. La jalousie empêche que l'on ne veuille la laisser passer dans les bras d'un autre. Là le vice est plus compatissant , plus honnête que nos vertus.

Je demande , d'après ce court tableau , où le sexe est plus respecté , & si les sérails sont pour lui des cachots si redoutables.

CHAPITRE XIX.

De l'étendue des pouvoirs des Magistrats inférieurs en Asie ; si elle est dangereuse parce qu'elle est illimitée , & s'il est vrai même qu'elle soit illimitée.

MAIS , dit-on , l'existence de tous ces Afiatiques est soumise au caprice d'un maître. Le *sultan* , & le *yifr* , & le *caïmacan* , & le *cadi* , ont tous le droit de vie & de mort. Il n'y a personne qui , sous un juge prévaricateur , soit sûr , en se couchant , de ne pas se lever le lendemain pour marcher au supplice.

D'abord cela n'est pas vrai , les juges inférieurs n'ont point ce pouvoir que vous leur supposez ; ils ne sont pas mêmes souverains au civil : ils ne décident sommairement que

sur le provisoire ; & cette méthode est si sage , que dans la barbarie anarchique de notre jurisprudence , il a bien fallu l'adopter. Quant au criminel , ils n'ont que les droits urgents de notre police ; ils n'ont pas même , comme nos prévôts , celui de juger à mort sans appel en première instance. La bastonnade , la prison , sont les peines dont ils disposent , comme nos lieutenants de police qui jouissent , dans les mêmes cas , d'une autorité encore plus étendue.

Quant aux magistrats supérieurs ; leur pouvoir est moins limité par la loi ; mais j'ai déjà observé qu'il l'étoit encore davantage par la crainte : hors les cas extrêmes & ceux où les arrêts sont d'une justice si évidente qu'ils portent la conviction avec eux , il n'y a rien de si rare qu'une peine capitale prononcée par aucun des officiers à qui l'autorité semble être confiée dans toute son extension ,

& l'exécution même est réservée à la volonté du souverain : personne en Asie ne peut être mis à mort sans l'ordre du prince.

La discipline militaire est une exception à cette règle aussi sage qu'humaine ; mais cette exception a lieu par-tout : un simple colonel marchant en détachement , a chez nous le droit de vie & de mort , comme le fangiak , & l'aga sur ses soldats : il ne s'agit pas ici de cette classe d'hommes , dont la vie par tout pays est très-peu ménagée, apparemment parce qu'elle est dévouée par état à donner la mort , & qu'en effet des meurtriers toujours teints de sang ne doivent pas être des objets bien respectables aux yeux d'une police éclairée. Mais, dans l'ordre civil, à l'égard d'un citoyen ordinaire , le pouvoir des magistrats ne va pas jusqu'à disposer de sa tête.

Quelque illimité qu'il soit dans

tout le reste , il ne seroit pas difficile de prouver que les sujets gagnent encore beaucoup en Asie à la manière dont il est administré. Le cadi , je l'avoue , le caïmacan prononcent arbitrairement des amandes ; ils envoient sans appel qui il leur plaît au cachot : mais prenez garde que , dans ces décisions rigoureuses , ils prononcent en leur nom : ils sont cautions & garants des suites de leurs jugements : le prince ne s'en mêle que pour les reformer , & en punir les auteurs , s'ils ont prévariqué.

Mais, en Europe , un ministre , un commis , un intendant , un procureur-général , quiconque a un peu d'autorité , & veut enfreindre avec violence les droits de la cité , commence par s'appuyer d'un ordre du prince : le souverain en devient d'abord le complice , & par conséquent le protecteur ; aussi , lors même qu'il est révoqué , lorsque l'injustice est

GOUVERNEMENT. 75

reconnue & le prétendu coupable relâché, il n'a d'autre parti à prendre que d'effluer ses larmes & de dévorer sa douleur dans le silence! s'il osoit montrer ses plaies, on diroit qu'il se révolte.

Ce n'est pas même tout encore : au moins ces efforts violents de l'autorité sont rares : ils ne flétrissent point : ils n'ôtent au malheureux qui en est la victime, aucun des droits du citoyen. La seule idée de leur régimité a empêché qu'on n'y attachât la moindre espece d'opprobre : au contraire même ils deviennent quelque fois dans l'opinion publique une sorte de distinction en général, & par tout pays, ils honorent plutôt un homme qu'ils ne l'avilissent.

Mais il est en Europe un autre genre de vexation bien plus abusive, parce qu'elle est légale ; bien plus dangereuse, parce qu'elle emporte avec la perte de la liberté celle de

l'honneur ; bien plus commune ; parce qu'elle est à portée de toutes les mains , & qu'il n'y a point de petit juge , même de praticien quelque obscur qu'il soit , qui dans l'occasion ne puisse l'exercer , c'est celle qui résulte de notre procédure criminelle , ce sont nos décrets d'ajournement , ou de prise de corps.

Qu'on y prenne garde ; c'est bien autre chose que les emprisonnements passagers ordonnés par un cadi , ou un mutfellem. Un homme qui se trouve parmi nous dans les liens d'un décret , est suspendu de droit de toutes ses fonctions civiles. S'il n'est pas tout à fait retranché de la société , au moins il en est exclu. Il faut , avant tout , qu'il comparoisse devant le juge qui l'a outragé , il faut qu'il subisse la formalité humiliante & encore plus redoutable de l'interrogatoire.

S'il y porte un esprit troublé : s'il

n'a pas de réponses prêtes & péremptoires à faire aux demandes captieuses dont on l'accable, il peut, avec l'innocence la plus constante, fournir contre lui-même des armes qui le perdront sans ressource.

Si, malgré la conviction de cette innocence, il n'ose se commettre à un combat dont tout le risque est pour elle ; s'il cherche dans la fuite un asile qu'il craint de ne pas trouver auprès de la justice, elle s'irrite, elle s'emporte comme un enfant à qui l'on refuse ce qu'il demande, elle s'arme du mot terrible de contumace, & par cela seul que l'homme qu'elle appelle, refuse de venir, elle le déclare coupable : elle prononce contre lui des peines qu'elle fait exécuter sur le portrait du prétendu criminel.

Et cette puérilité absurde, ce jeu atroce peut devenir par la suite très-sérieux, si, dans les cinq ans qui sui-

vent la décision, il ne se présente pas ; s'il ne vient point faire ce qu'on appelle se mettre en état, c'est-à-dire, se jeter dans les chaînes, & se dévouer à toutes les horreurs de la révision d'une procédure entièrement instruite à sa charge, il est perdu sans retour. Le jugement devient définitif, il n'y a plus d'absolution pour lui : sa fortune est dissipée. Sa personne & sa famille sont plongées sans espérance dans un gouffre d'ignominie.

Et par qui est lancé un décret qui a de si cruels effets ? Par un homme qui, au civil, ne peut prononcer définitivement sur la valeur d'un écu ; par le premier praticien d'un village qui en suppléera le bailli.

Et observez encore que le décret s'exécute malgré l'appel, que jusqu'à ce qu'on ait obtenu des défenses en cour souveraine, où elles ne s'expédient que sur le vu des charges, il faut aller en prison. Observez que ces

G O U V E R N E M E N T. 79

charges pleines de dépositions , qui n'ont encore été soumises ni au recollement , ni à la confrontation , ne doivent contenir en effet que des charges contre l'accusé , pour peu que le premier juge ait de partialité ou de prévention , & l'accusateur d'adresse.

Observez que ce premier juge instruit seul ; qu'il décrète seul ; que s'il a l'art , en se livrant aux mouvements de la haine & de la vengeance , de respecter les regles de la procédure , ce qui est très-aisé , il est impossible de se soustraire à son pouvoir ; que ce que l'accusé osera se permettre de dévoiler de ces motifs secrets , sera pris par les juges supérieurs pour un nouveau délit , pour un outrage fait à la judicature , dont on le punira ; que les exemples ne sont pas rares de l'influence de l'esprit de corps sur les gens de robe , & de l'obligation où ceux qui la

portent rouge se croient , pour leur propre sûreté , de protéger ceux qui n'en portent que de noires ; que quoique la loi ouvre aux accusés iniquement compromis la ressource de la prise à partie , il est excessivement difficile d'y réussir par cette raison.

J'abrège toutes ces considérations ; mais que l'on compare à ces formalités meurtrières les canons & les mortiers , on trouvera ceux-ci bien moins pernicious. Au moins ils ne tirent qu'une ligne droite : ils ne renversent que ce qu'ils trouvent devant eux. Dès que le coup est passé le danger l'est aussi. Ces foudres terrestres ne s'allument qu'avec appareil , & il n'y a que ceux dont l'état est de les braver qui en souffrent. Au lieu que les décrets frappent dans l'obscurité : c'est presque toujours par des voies obliques qu'ils sont lancés. Il n'y a ni rang , ni

GOUVERNEMENT. 81

titre, ni précaution qui puisse en garantir, & c'est souvent des mains les moins dignes de confiance qu'ils partent. Ne reprochons donc plus aux Asiatiques de donner à leurs juges inférieurs un pouvoir trop étendu. Rougissons de nos institutions à cet égard: mais cessons de calomnier les leurs.

Pour le Sultan, rien ne l'arrête, rien ne s'oppose à l'exécution de ses volontés, que le frein qui entraîne ses ministres, & qui se fait toujours sentir un peu à lui même. Mais cela même prouve combien il s'en faut que l'impunité lui soit assurée.

Le président de Montesquieu, à qui rien de ce qui peut constater la supériorité, le bonheur des administrations Asiatiques n'est échappé, & qui en a même fait usage, par un abus inconcevable de l'esprit, pour autoriser son système, observe qu'en Crète l'insurrection, c'est-à-dire, un

jugement subit porté par le peuple , étoit une ressource contre la tyrannie ; mais cette insurrection n'est pas bornée à une île de la Méditerranée. C'est dans toute l'Asie le refuge des nations opprimées par un maître aveugle & barbare.

Dès qu'un sultan est jugé prévaricateur , ou que ses visirs n'ont pas su gagner , par une justice sévère , la bienveillance du peuple , les janissaires renversent le plat impérial qu'on leur sert dans les cours du sérail : à ce signal terrible , il faut que le souverain abdique , ou que ses ministres coupables soient destitués & punis.

Mais enfin , je le suppose exempt de cette frayeur salutaire ; je suppose qu'à force d'art & de fermeté , il sache contenir les enfants du tribut ou les têtes rouges , & intimider ces bataillons formidables qui se constituent les juges du juge & les représentants

GOUVERNEMENT. 83

de la nation : qu'en résulte-t-il ? Qu'il est plus absolu qu'un autre souverain ? Point du tout. Il pourroit tuer , il pourroit égorger , mais est-ce là de l'autorité. Un voleur dans un bois est donc aussi absolu en ce sens que le sopher sur son trône. Ce n'est pas-là ce qu'on peut & ce qu'on doit appeler un pouvoir arbitraire.

Celui auquel seul je donne ce nom, c'est de changer les loix , d'anéantir la constitution , c'est de créer à l'état un nouvel être. Or qu'on voie, d'après ce que je viens de dire , qui des monarques Asiatiques ou des souverains de l'Europe est plus absolu , à prendre les choses de ce côté-là !

Un de ceux-ci , abusé par nos préjugés insensés sur l'administration turque , persuadé que le grand seigneur disposoit de tout son empire comme des meubles de ses appartements, s'écrioit un jour devant ses courtisans. Voilà ce qui s'appelle regner : songez,

fire , lui répondit un homme sage qu'il se trouvoit là par hasard , que trois de ces dominateurs absolus ont été étranglés depuis trente ans. Cette leçon fit sentir au monarque qu'il y a des pays où les abus se commettent plus paisiblement qu'en Asie , & il cessa de soupirer après ce dangereux pouvoir.

Et encore , qu'est-ce que ce droit de vie & de mort attribué aux sultans ? Ils peuvent , sans forme de procès , faire couler le sang qui leur a déplu ; mais que signifie donc ce reproche ? Et quel est le petit prince dans notre climat qui ne jouisse pas de la même prérogative. Vous vous récriez contre cette nécessité où sont les sujets d'obéir sans restriction à leur prince , de commettre , sans balancer , sur le premier ordre ; les meurtres les plus abominables ; d'assassiner , au moindre signe , quiconque lui a déplu. Cela est triste sans
difficulté

difficulté : mais examinons donc ce qui se passe dans les autres gouvernements.

Un prince est piqué contre son voisin ; le commis d'une douane aura fouillé avec trop d'exactitude un paquet appartenant à la favorite , que fais-je , ce qu'on peut imaginer de plus petit , de plus méprisable dans la nation , se croira offensé par le procédé de quelqu'insecte non moins imperceptible d'un royaume voisin ; alors les humeurs s'échauffent , tout fermente , toute bouillonne , comme après la piqure d'un ciron. Les puissances s'opiniâtrent à demander à refuser une réparation. La guerre se déclare. Aussi - tôt , cent mille hommes partent de leurs foyers , bien résolus à en massacrer deux cent mille autres. C'est la force qui leur manqueroit & non la volonté , s'ils n'y réussissoient pas ; & , de façon ou d'autre , ils y réussissent toujours.

Quelle distinction y a-t-il donc à faire entr'eux & les sujets du despote ? Tous marchent également au meurtre sur la parole d'un seul homme. Tous regardent sa volonté comme capable de légitimer un assassinat ; la différence , s'il y en avoit , seroit tout à l'avantage des sujets du despotisme Asiatique : car , enfin , les exécuteurs de ses vengeances , ces chiaoux qui portent le cor lon , ces muets qui l'appliquent , ces janissaires qui les soutiennent , ne font de mal qu'au proscrit. Leur fureur se borne à un seul objet : celle des autres embrasse tout ce qui se présente. Au lieu que la rage des prétendus tyrans de l'Asie ne demande que la destruction d'un seul individu , la modération des princes sages de l'Europe exige l'anéantissement d'une nation entière.

C'est une chose curieuse , de voir la manière dont tous les publicistes , les *Grotius* , les *Puffendorf* , les *Bar-*

GOUVERNEMENT. 87

beyrac, & tant d'autres, vous décomposent l'obéissance que l'on doit aux souverains. Rien, disent-ils, ne doit faire commettre une action qui nous paroisse manifestement injuste. Cependant, quand deux princes se font la guerre, nécessairement un des deux a tort. Qui jamais a imaginé, parmi ces Messieurs, de reprocher à ses soldats, sur-tout quand ils sont vainqueurs, qu'ils doivent avoir des remords de l'obéissance qu'ils ont eue ? L'ordre que donne un sultan aux chiaoux, est précisément la commission de capitaine qu'expédie un autre monarque à celui de ses sujets qu'il en honore. Pourquoi donc l'un feroit-il plus coupable que l'autre ?

Un principe fondamental & inséparable de la constitution de la société, c'est la nécessité de l'obéissance pour les trois quarts de ceux qui la composent. Ils n'ont pas même le droit d'examiner la justice de

ce qu'on exige d'eux. Et pour tirer toujours nos exemples de ce même fait de la guerre, quand on commande les milices, quand de ces milices on compose des régiments, & qu'on donne ordre à ces régiments d'aller attaquer ou détruire telle ou telle place; quel accueil feroit-on à un des soldats des basses-compagnies, qui viendrait dire au général: „ Mon-
 „ seigneur, je ne saurois, en con-
 „ science, marcher aujourd'hui: la
 „ guerre n'est pas juste, & Dieu me
 „ défend d'y concourir „ ?

On le mettroit dans un cul de basse-fosse. Tous les docteurs, qui étalent dans leurs écrits la liberté qu'à l'homme de se refuser à un commandement injuste, viendroient justifier longuement l'acte de despotisme militaire exercé sur lui par le général. Car la discipline, diroient ils, & par conséquent l'obéissance absolue, sans réserve, est l'essence de la

GOUVERNEMENT. 89

guerre ; d'où il s'ensuit que , suivant eux-mêmes , ce prétendu droit qu'a l'homme d'examiner les ordres qu'on lui donne , est , dans le fait , une chimere absurde ; d'où il s'ensuit encore que le despote Oriental ne fait qu'user du droit de sa place , & qu'avec la sauve-garde que tous les citoyens trouvent dans la nécessité qui lui est imposée d'être juste , la guerre qu'il déclare au crime doit bien rarement être inique , & les exécuteurs de ses ordres les plus rigoureux , plus rarement encore exposés à des remords.



CHAPITRE XX.

De la morale des Gouvernemens Asiatiques. Quelle est douce , sage , humaine. Exemple de l'injustice & l'infidélité avec laquelle on la decrie.

TEL est donc le gouvernement admirable que tant de détracteurs inconfidérés ont pris pour le but de leurs fatires. Le prince ne s'y trouve point, comme dans les autres , placé à l'extrémité d'une ligne dont ses ministres occupent le milieu , en lui cachant le peuple placé à l'autre bout. Ici il se trouve au centre. Il est , entre la nation & les officiers , dépositaire de son autorité : ce n'est qu'en le blessant lui-même , que leurs coups pourroient aller jusqu'aux sujets. Averti par son propre danger , il ne tarde pas à repousser & à punir l'attentat.

G O U V E R N E M E N T. 91

C'est donc là qu'il est vraiment le pere de ses sujets , & que ces enfans adoptifs voient , avec transport , dans leur maître , le protecteur de leurs franchises , & le garant de leur sécurité.

C'est-là que tous les titres , toutes les fonctions publiques rappellent aux hommes en place leurs devoirs & la bienfaisance , qui doit être le principal attribut de leurs dignités. Quand le sultan leur parle , il ne les désigne que par le nom d'alla , qui signifie pere nourricier. Quand il les élève à des emplois plus distingués , leurs provisions expriment que c'est à cause de leur attention à soulager les peuples : quand il les punit , le *katacherif* qui notifie leur châte , en rapporte aussi toujours la cause à leurs prévarications.

Nous avons vu , de nos jours , en 1768 , un visir dépossédé sur le seul

motif qu'il *manquoit d'humanité envers les pauvres* (1). Cette cause honorable pour le prince, de sa destitution, fut remise sous les yeux de son successeur, pour le préserver de l'envie de l'imiter, & sous ceux du public, pour encourager les plaintes, s'il y succomboit.

(1) Hatt'hérif adressé par le grand^e Seigneur au nouveau grand visir, à son installation.

„ Toi, Hamzei Pacha, mon grand visir & mon ministre absolu, qui a été élevé dans l'enceinte de mon palais impérial, & dont les mœurs & la fidélité ont été éprouvés, je t'ai choisi par préférence sur mes autres visirs, pour te confier mon sceau impérial. En conséquence si tu conduis les affaires des esclaves de Dieu avec la fidélité requise, en protégeant & favorisant les pauvres, & en te conformant à mon génie impérial, tu seras chéri en ce monde & en l'autre. Mehemed Pacha, ton prédécesseur, *entraîné par son extrême avidité & par son avarice*, s'étant livré au conseil perfide de quelque personne, & ayant flétri par la corruption, l'honneur de ma sublime porte, a été destitué. „

Les intrigues, les cabales rendent, sans doute quelquefois, ces beaux motifs illusoires. Il peut en être de ces patentes comme de nos lettres de noblesse, qui supposent toujours dans l'impétrant des vertus & des services, qu'il n'a point trouvés ailleurs que dans son coffre-fort, ou dans ses protections; mais c'est toujours un bel hommage rendu à la vertu, que cette nécessité où est le vice d'emprunter sa livrée: l'apparence séduisante, sous laquelle il se cache, ne rend sa difformité que plus sensible quand il la perd. Il ne faut qu'un instant pour faire tomber le masque. L'usurpation une fois démontrée, ces dépouilles brillantes, qui ne le couvrent plus, suffisent seules pour servir de titre & de fondement à sa condamnation.

C'est pourtant des empires ainsi gouvernés, qu'on ose se permettre de multiplier les plus affreux por-

traits. Mais ces peintres passionnés ne s'apperçoivent pas qu'ils commettent la plus étrange, la plus inconcevable méprise. En s'imaginant saisir les traits caractéristiques des gouvernements orientaux, ils n'expriment que ceux qui sont communs à tous les gouvernements du monde.

Ce sont, dit un d'eux, *des femmes, des eunuques, de petites intrigues viles, minutieuses, puériles, honteuses en tout sens, qui guident le sabre, qu'on nomme invincible des despotes arbitraires*. Sans doute les femmes ne peuvent rien dans les autres cours. Il n'y a point d'intrigues dans les autres cours, ou elles y sont nobles, sérieuses, élevées, glorieuses en tout sens.

Eh ! comment seroient fermes & éclairés, des empereurs qui n'ont trouvé autour d'eux que des êtres qui leur étoient inférieurs, ou qui affectoient de le paroître. Ceux qui approchent des grands, ailleurs, ont soin de se

GOUVERNEMENT. 95

mettre au-dessus d'eux, & de les humilier pour les instruire. *Qui ont été sans cesse applaudis dans leur ignorance*, leurs pareils reçoivent souvent des leçons ; *flattés dans leurs passions*, les autres ne le sont pas ; *vanités dans leur incapacité même*, par-tout ailleurs, l'incapacité d'un monarque est appréciée naïvement dans son conseil. *Les philosophes, les plus dignes du respect du genre humain, n'eussent été peut-être que des sultans.* Ils ne seroient pas fâchés, je crois, d'avoir ce pis-aller ; mais je leur réponds que si jamais ils avoient le bonheur de n'être que cela, je n'aurois pas, moi, celui de n'être qu'un de leurs sujets : ce seroit-là le seul moyen de me faire redouter l'Asie. *Et auroient dormi de même, s'ils avoient eu la même education & le même genre de vie*, ils n'auroient pas du moins imaginé de systèmes : le mal qu'ils auroient fait sur le trône

n'auroit peut être pas été si grand ; & sur-tout si durable, que celui qu'ils ont fait par leurs écrits. Les *beys*, les *sangias*, les *beyler-keys* lèvent à leur profit des droits illégaux de *kastanbacha*, de *salamie*, de *nal-bacha*.

Cette énumération des impôts illégaux & arbitraires, levés par des officiers prévaricateurs, est tirée d'un livre Turc, intitulé : *Canon du sultan Suleiman II*, représenté à *Mourad IV*. Qui croiroit qu'à l'endroit même qu'on nous cite comme une preuve de la tyrannie avec laquelle le gouvernement les tolere, le livre dit précisément qu'il faut empêcher qu'on ne les lève ? Voici le passage :

Il est d'une nécessité pressante que votre majesté décharge son peuple des impositions extraordinaires, & qu'elle ordonne de faire un tahril (ou cadastre) avec défenses rigoureuses au beyler-beys & aux sangiak-beys de se mêler du tahril,

ni de rien exiger des sujets , sous pré-
 texte de *kaftanbacha* , de *salamie* , &
nalbacha (1). Voilà un exemple de
 la fidélité & de la justesse d'esprit
 des censeurs de la félicité orientale.
 Conclure que des impôts sont au-
 torisés du passage même où ils sont
 formellement désapprouvés ; induire
 qu'ils existent du conseil qu'un minis-
 tre donne au prince , non pas seu-
 lement de les supprimer , mais de
 les empêcher , c'est raisonner avec
 une logique qui leur est particulière ,
 & qui malheureusement a jusqu'ici
 dirigé leurs opinions & leurs écrits.

Au reste , quand en effet ces droits
 se lèveroient , l'équivalent ne s'en
 retrouve t-il pas dans toutes les ad-
 ministrations ? Ne faut-il pas ailleurs
 soudoyer les commis , les secrétaires ?
 Obtient-on l'expédition d'une sen-

(1) canon du sultan *Suleiman II* , repré-
 senté à *Mourad IV* , page 12.

98 DU PLUS HEUREUX

tence , le jugement d'un procès , la délivrance d'une patente , sans avoir rempli ces mains avides ? Et ces accommodements qui se terminent à prix d'argent avec la ferme générale , avec les possesseurs des offices sur la volaille , avec tous les insectes rongeurs ; toutes les vermines qui dévorent un état , ne sont-ils pas de vrais droits illégaux , plus onéreux cent fois que tous les salamié & les nalbacha du monde ?



CHAPITRE XXI.

*Des leçons données aux Princes en
Asie , & de leur maniere d'investir
les Magistrats de leurs dignités.*

LE livre dont on vient de voir un passage , est une espece de testament politique , adressé par un visir à un sultan. Le ministre se propose d'instruire son maître des affaires. Il lui trace des principes de conduite. Un écrivain qui a connu cet ouvrage , s'efforce de tourner ses leçons en ridicule , parce qu'il y en a un très-petit nombre , où le conseiller , après avoir indiqué au prince ce qu'il doit faire , termine par dire , *& cela suffit.*

J'avoue qu'en europe nous sommes plus honnêtes. Nous ne disons jamais , en fait de précepte , *c'en est assez.* Il n'y a que sur les bon-

nes actions que nous nous piquons d'économie. Dans ces instructions imposantes, dressées en apparence pour l'usage des princes, & dans le fait, destinées à manifester l'esprit des maîtres, bien plus qu'à former celui des disciples, nous ne tarissons pas en belles maximes. Nous avons sur-tout soin de combler d'éloges celui pour l'utilité de qui elles semblent composées, de sorte que, si ces compilations de flatteries étoient fondées, rien ne seroit plus superflu que la morale qui les accompagne. Personne n'en auroit moins besoin que le prince à qui elle est dédiée.

Le ton du docteur *Musulman* est bien différent. Il ne donne pas seulement une louange au souverain qu'il instruit. C'est la vérité nue qu'il lui présente : il l'appelle très-heureux, très-puissant, qualifications sans conséquence, & qui ne peuvent l'aveugler sur son mérite ; mais il ne le

complimente , ni sur ses lumieres , ni sur ses vertus , ni sur sa bienfaisance. Il ne lui dit pas qu'il est juste : il lui enseigne à le devenir ; il ne lui proteste pas que ses sujets bénissent son administration , que son regne sera regardé dans l'histoire comme l'époque la plus brillante & la plus fortunée que puisse offrir les fastes de la nation : il lui indique les moyens de s'assurer ce rang honorable (1) : il lui recommande par-

(1) Dans un autre petit traité , qui est imprimé à la suite de celui-là , & dont l'objet paroît être d'instruire le sultan des réformes que la malversation de ses ministres rend nécessaires , l'auteur , à la vérité , ne lui donne pas crument ces conseils difficiles à colorer ; mais il lui présente le tableau de la conduite de ses prédécesseurs. Il lui dit à chaque occasion : *voilà ce que faisoit SOLIMAN &c. & tout alors alloit bien* ; de sorte qu'en paroissant s'occuper uniquement de l'apologie du gouvernement ancien , il fait la satire la plus cruelle du gouvernement présent. Il ajoute , il est vrai , à chaque article : *votre majesté*

tout de ne pas fouler les peuples ,
de veiller à l'observation rigide de
la justice , à l'économie scrupuleuse
des deniers publics. Voici comme il
lui conseille de parler au grand visir ,
en l'investissant de cette suprême
dignité.

„ L'Alla , tu dois t'employer à
„ mon sublime service de toutes tes
„ forces & au péril de ta vie , &
„ tu administreras avec beaucoup de
„ vigilance , les affaires de mon do-
„ maine & celles de mes serviteurs ;
„ tu ne me cacheras rien de ce qui
„ arrivera , afin que ce soit par toi
„ que j'en sois informé , & non par
„ autrui. Tu ne me feras aucun rap-
„ port injuste contre qui que ce soit ,
„ ni tu n'ôteras la charge de l'un pour
„ la donner à l'autre , si sa perfidie

en fera ce qu'il lui plaira. Mais quel seroit , en
Europe , le sort d'un écrivain qui présente-
roit au prince une suite de semblables avis ,
même avec le correctif ?

GOUVERNEMENT. 105

„ n'est pas manifeste ; & désormais
„ tu ne dois avoir d'autre pensée
„ qu'au bien de mon service.

„ Quiconque parlera contre toi ,
„ ne sera point écouté de mon su-
„ blime entendement ; & quand tu
„ exerceras la justice , tu seras loué
„ en ce monde & en l'autre.

„ Tu ne différeras point à faire
„ le bien , tu puniras seulement les
„ perturbateurs & brouillons. Appli-
„ que toi aux affaires de mes sujets ,
„ & écoute avec attention leurs
„ différends & leurs procès , & donne
„ le droit à celui qui l'aura. Marche
„ in-cognito par la ville , & prend
„ garde à tout. Sois diligent à la
„ recette de mes deniers , de mon
„ trésor impérial.

„ Abstiens toi des dépenses exces-
„ sives , considérant que c'est de
„ l'argent du fisc que tu dois ré-
„ pondre , & ne le pas dissiper lé-
„ gèrement. Il n'est pas de ma vo-

„ l'onté impériale , qu'il soit fait
 „ tort à personne d'un atome , si-
 „ non tu en porteras le péché. Ap-
 „ pliques-toi aux bonnes œuvres ,
 „ & évite les mauvaises ; honore
 „ l'Ullema (1) , respecte les canons
 „ Ottomans , & ne fais rien au-delà ,
 „ pour n'avoir pas sujet de t'en re-
 „ pentir “.

Voici le formulaire de la réponse
 que le sultan doit faire au pacha
 d'Egypte , quand le tribut de cette
 grande province arrive à la Porte.

„ Toi, Mehemed Pacha, mon Visir,
 „ qui es à la garde de l'Egypte , à
 „ l'arrivée de mon sublime Khata-
 „ chérif, te soit notoire , que tu
 „ dois avec beaucoup de diligence
 „ apporter tous tes soins à la recette
 „ des deniers qui doivent revenir
 „ dans mon trésor impérial , & t'ap-
 „ pliquer afin qu'il soit envoyé dans

(1) Docteur de la loi,

GOUVERNEMENT. 105

„ le temps qu'on le doit , & qui est
„ le plus propre.

„ Conserve , & défens bien mes
états. Ne souffre point qu'on en mo-
„ leste les sujets ; termine leurs dif-
„ férends ; tiens dans le devoir &
„ gouverne avec rigueur la milice
„ d'Egypte , en punissant leurs offi-
„ ciers quand ils le méritent.

„ Tu enverras , au temps qu'on le
„ doit , à la vénérable & honorable
„ Mecque , les fourré & les salaires ,
„ sans permettre que les pauvres ,
„ à qui ils sont destinés , souffrent &
„ manquent de rien. Tu chasseras
„ de toi l'assoupissement & le repos ,
„ t'appliquant de toutes tes forces à
„ l'exécution de mes commande-
„ ments , & conforme-toi à ma su-
„ blime volonté. Enfin , je verrai l'at-
„ tention que tu auras à mon ser-
„ vice , te donnant bien de garde
„ d'être négligent ou prévaricateur ,
„ Sache-le , &c. ”

Ainsi, en échange de son argent, cet officier reçoit une morale utile ; & cette morale, qu'on y prenne garde, va toujours à la décharge des sujets, & au soulagement des pauvres.

Le visir engage son prince à ne pas se fatiguer beaucoup à saluer à droite & à gauche, quand il paroît en public. Cet avis peut être excusé par l'idée, plus sage peut-être qu'on ne croit : & consacrée dans toute l'Asie, qu'une gravité majestueuse entre pour beaucoup dans la composition d'un souverain. Le critique le relève avec une ironie amère, mais il se garde bien d'observer qu'à côté de ce conseil très indifférent, il y en a un bien respectable.

Le ministre, en dispensant son maître de saluer ses sujets, lui recommande de s'informer soigneusement s'ils ne sont pas vexés. *Votre*

majesté, dit il, demandera aux solaks, d'entre les plus anciens qui marchent à ses côtés, s'il y a abondance de vivres dans la ville, & les détachera pour s'en informer, & pour savoir si les denrées sont à juste prix. Il semble que cette attention est d'une toute autre conséquence que la vaine cérémonie d'un salut. Il n'y a pas, sans doute, de payfan qui ne préférât du pain à bon marché, aux révérences de son souverain.

Le visir dit à son maître, que quand il donne audience en cérémonie aux ambassadeurs, *il n'est point à propos qu'il leur demande aucune chose des affaires d'état; & le censeur a soin de relever ce trait en grosses lettres capitales, comme si c'étoit une prévarication énorme, un conseil odieux & funeste. Mais y a-t-il donc une seule cour, où la même politique ne soit pas en usage?*

Est-ce dans les audiences d'appareil que les affaires se traitent ? Ne se réduisent-elles pas , de la part du ministre étranger , à des compliments bien ou mal tournés , suivant que ses secrétaires ont plus ou moins d'esprit ; & de la part du prince , en quelques politesses du geste , ou tout au plus en quelques paroles réglées par le protocole des formalités ? N'est-ce pas dans le particulier , & entre les ministres , que les négociations s'entament & se suivent ?

Et quand ce cérémonial n'auroit pas lieu dans tous les pays du monde , quand il ne seroit pas en vigueur chez les princes chrétiens , par exemple , dont les représentants parlent assez ordinairement la langue des pays où on les envoie , si le souverain l'ignore , ne seroit-il pas indispensable en Turquie , où l'idiome

diome des négociateurs est presque nécessairement inconnu au prince qui les admet à le saluer , & à ses ministres ?

Dans ce livre , qui fait un très-petit volume , on trouve une quantité prodigieuse de renseignements : tout le secret de la monarchie Ottomane y est rassemblé & mis au jour. On y voit la recette & la dépense de l'état , le nombre des troupes , ce qu'il en coûte pour leur paye , pour leurs marches , pour les préparatifs d'une guerre imprévue. On y lit le relevé de toutes les contributions des provinces , celui des officiers de justice , celui de la maison impériale , des appointements des gouverneurs , du nombre des bachas & de tous leurs sous ordres , enfin toutes les subdivisions politiques de l'empire , & cela avec les détails les plus nets & les plus satisfaisants. Il n'y a point de prince en Europe ,

110 DU PLUS HEUREUX

qui ne dût se croire heureux d'avoir
dans son cabinet un tableau aussi
précis , aussi complet de toutes les
parties de son administration.



C H A P I T R E X X I I.

Que les principes du Gouvernement en Asie, tiennent en tout à ceux de la religion, & en dérivent.

C E livre, cité comme un monument capable de dégrader à jamais les administrations orientales, est peut-être le plus beau trophée qui ait jamais été dressé à la bienfaisance, à la justice, par aucune main employée aux détails du ministère ; & l'esprit qui y regne, n'est pas celui du ministre en particulier : il ne faut pas croire que ce soit uniquement le goût du vifir auteur, qui l'ait dirigé dans cette rédaction précieuse des principes les plus lumineux & les plus salutaires en politique. Par-tout on voit qu'il n'a fait que suivre l'impulsion donnée à toutes

les parties du gouvernement par un mobile infiniment respectable , oublié dans tous les autres ; par la religion : à chaque page il la rappelle.

Si le sultan avertit un officier de ne pas commettre de malversations , c'est comme péché qu'il les lui interdit ; c'est à Dieu qu'il l'avertit qu'elles déplaisent. S'il l'exhorte à se bien conduire , il lui présente la récompense qui l'attend dans l'autre vie. Je voudrois bien voir , dans notre Europe , un souverain qui proposeroit à ses généraux le paradis , pour prix de leur délicatesse à ne point exiger de contribution en pays ennemi. Je serois curieux d'entendre un roi d'Angleterre exhorter les membres du parlement à ne point prévariquer dans leurs fonctions , de peur d'être damnés. Ce ressort , infiniment utile , des grandes administrations , a été usé , détruit parmi

GOUVERNEMENT. 113

nous , par l'examen , par le frottement , s'il est permis de le dire , des discussions philosophiques : en sommes-nous mieux ?

Il subsiste encore dans toute sa force , il a conservé toute son élasticité en Asie. L'alcoran y est chez eux , comme la bible a été chez les Juifs , la loi civile & sacrée. C'est , à la fois , la source de la jurisprudence qui fixe les possessions & le gage du salut. C'est la règle des tribunaux publics qui ont la force en main pour se faire respecter , & celle de ce tribunal secret que chaque particulier porte dans son cœur , & dont il ne peut ni méconnoître , ni éluder les arrêts. Cette loi n'admet ni dispenses , ni excuses : elle lie le souverain autant & même plus que le dernier de ses sujets. Il n'y a pas de raisons d'état qui puissent en colorer l'infraction.

Il est si vrai qu'elle fait une partie

constitutive du gouvernement, qu'elle se soutient, quoiqu'elle n'ait point de clergé pour la garde : elle se produit & se fait adorer sans cette escorte de pontifes, de sacrificateurs, qui, dans tous les autres pays du monde, réclament sans cesse l'hommage dû aux dogmes qu'ils prêchent.

C'est une remarque bien essentielle dans la matière que je traite. On soutient, & avec raison, que la superstition est la compagne du despotisme, que les prêtres ont toujours été appelés & soutenus par les despotes. Rien n'est si vrai. Mais il n'y a jamais eu de pays où les prêtres aient eu moins de considération qu'en Asie.

A commencer par la Chine, les bonzes sont méprisés. Dans l'indoustan, les brames sont plutôt des gens de loi que des prêtres, & ils ne gouvernent point. En Perse, en Turquie, dans tous les pays soumis

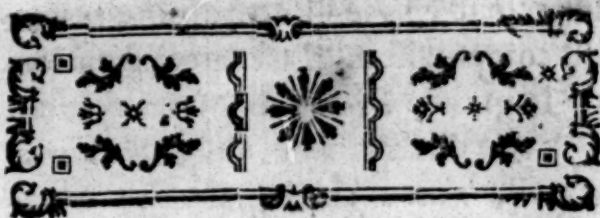
GOUVERNEMENT. 115
au mahométisme , c'est à-dire , dans
la moitié de l'ancien monde , on n'a
pas même l'idée d'un clergé. Donc
le despotisme n'existe point dans ces
pays-là.

Les orientaux ont évité par ce
moyen les contestations entre les
deux puissances. Les payens les
avoient éludées , en incorporant ces
deux puissances , en ne souffrant pas
que le culte des dieux fût exercé
exclusivement par les ecclésiastiques.
Les mahométans ont mieux fait en-
core. Le souverain a la police immé-
diate du culte. Il est le dépositaire
primitif du dogme.

Ils n'ont jamais admis l'existence
d'un corps spécialement dévoué au
service des autels. Toute espece
d'hierarchie ecclésiastique leur est
inconnue. Le muphti , que nous re-
regardons comme le chef de leur
religion , ne l'est réellement que de
leur jurisprudence , parce que la ju-

risprudence n'est en effet que leur religion. Ses festas sont des consultations où il décide les points épineux de la doctrine. Les cadis, les mulezims, ne sont que des jurisconsultes qui appliquent aux cas qu'on leur propose, les décisions prononcées par l'oracle irréfragable dont ils ont fait une étude particulière. Enfin, quoi qu'on en dise, il n'en sera pas moins constant que le code spirituel des Turcs est aussi leur guide unique dans les affaires temporelles. Il sera toujours très-certain que, par la plus sage de toutes les économies, ils n'emploient qu'un moyen pour s'assurer un repos invariable en ce monde, & une éternité heureuse dans l'autre.





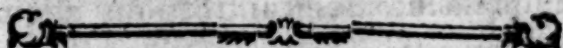
DU PLUS HEUREUX
GOVERNEMENT

OU

PARALLÈLE DES CONSTITUTIONS
POLITIQUES DE L'ASIE, AVEC CELLES
DE L'EUROPE.



SECONDE PARTIE.



CHAPITRE I.

*De l'Anglicisme, son origine & ses
effets en général parmi nous.*



PRÈS avoir fixé la véritable
idée que l'on doit prendre
des gouvernements de l'A-
sie, examinons celui que leurs adver-

Fv

faïres ont pris en Europe pour terme de comparaison. C'est la constitution de la grande Bretagne.

Voilà l'idole pour laquelle on a mendié notre culte , & dont on a consacré la liturgie dans une infinité de livres. Voilà la divinité vers laquelle on a tourné nos regards ; l'astre bienfaisant auquel tous nos reptiles philosophiques se sont hâtés de rendre hommage. Erreur cruelle : erreur dont nos descendants déploieront les funestes suites : erreur qui entraînera tôt ou tard la désolation des malheureuses contrées où elle a été commise : erreur enfin, dont les véritables philosophes ne peuvent trop se hâter d'arrêter les progrès.

C'est une terrible preuve de notre légèreté & de notre inconséquence, que l'état où est aujourd'hui notre république littéraire , & la tournure qu'ont fait prendre nos écrivains aux futilités de ce monde oisif qui pré-

tend penser par excellence, & qui, au fond, ne fait que végéter dans une inaction si fatigante. L'*Esprit des Loix*, les ouvrages encore plus justement célèbres, encore bien plus universellement admirés d'un des plus beaux génies que la nature ait produits, ont fait naître parmi nous un enthousiasme épidémique pour les Anglois & tout ce qui sort de leur île. Les progrès de cette contagion ont été d'une rapidité effrayante.

C'étoient d'abord leurs vers, leur philosophie & leurs chapeaux que nous adoptions; mais bientôt leurs mœurs, leur licence, leur esprit de murmure & d'indocilité, leur goût pour les factions, pour les partis, leurs usages même se sont transplantés parmi nous. D'une admiration folle pour le plus absurde, le plus inconstant, le plus orageux de tous les gouvernements, nous avons passé à l'envie forcenée d'imiter en tout

les individus , qui ont l'impudence orgueilleuse de s'en applaudir.

Livres , vie intérieure , spectacles , équipages , plaisirs même , tout a été à l'angloise. Nous avons enfin consacré un temple dans notre capitale aux tristes voluptés de Londres. Elles ont eu dans Paris un sanctuaire dédié sous leur nom , comme s'il convenoit , sur tout à des François , d'aller danser sous des auspices étrangers , & qu'on n'eût pu décorer une salle , destinée aux assemblées publiques , d'une autre enseigne que le nom barbare de *Wauxhall*.

Des farces atroces se sont en même temps emparées de nos théâtres : nos acteurs ont appris à hurler les plus dégoûtantes , les plus abominables rapsodies qui aient jamais déshonoré l'art des Sophocles ; & comme rien n'influe plus sur les mœurs que les représentations théâtrales ; ce que nous avons gagné à

cette révolution, c'est de perdre entièrement la gaieté nationale ; c'est d'empoisonner nos humeurs de cette sombre contrainte, de cette défiance concentrée, de ce goût d'une crapule solitaire, qui se sont naturalisés à Londres parmi les fumées sulphureuses du charbon de terre, & les boues infectes qui en baignent les rues.

Encore seroit ce un mal médiocre, s'il n'avoit pas été plus loin ; mais des bords de la Tamise, parmi ces productions du luxe & du caprice, s'est étendue jusques chez nous une influence encore plus redoutable, une secte s'est élevée qui s'est piquée sur-tout de diriger les princes & de maîtriser la subsistance des peuples ; secte qui compte pour rien la vie des hommes, & qui a osé, pour fondement de sa croyance, établir que les denrées seules pouvoient être comptées pour quelque chose

par la politique ; secte qui a toujours le mot d'économie à la bouche , & qui favorise , sinon directement par ses principes , au moins très-certainement par ses conséquences , la plus effroyable dissipation ; secte d'autant plus dangereuse , qu'elle s'attache à exciter le fanatisme , qu'elle séduit de belles âmes par l'apparence & la noblesse imposante de ses mystiques spéculations , qu'en affectant de la fierté elle s'insinue avec adresse dans les cabinets des grands , que ses adeptes parviennent à l'opulence en parlant beaucoup de la misère des autres , monstrueux mélange enfin de la frivolité françoise & de la pesante , de l'inhumaine inconséquence des Anglois.

A la première & trop durable explosion de cette peste agronomique , tous les principes ont été bouleversés & méconnus ; l'existence des peuples , le sang des hommes vrai-

ment utiles ou , ce qui revient au même , leur nourriture & leur liberté , sont devenus le jouet des systèmes d'une infinité de rêveurs qui se sont réunis en corps , pour consolider les fruits de leur délire ; ils ont multiplié les brochures , les pamphlets , les gros & les petits livres ; ils ont crié qu'ils avoient découvert le *principe fondamental* des administrations , le véritable arbre de science du bien & du mal. Les Adams politiques se sont laissé prendre aux caresses & aux séductions de cette nouvelle Eve ; ils ont reçu le fruit qu'elle leur tendoit : ils en ont mangé , & un renversement entier des idées les plus saines , a été l'effet de cette complaisance fatale.

Je crois en l'attaquant rendre le plus grand de tous les services à ma patrie ; je me trouverois vraiment un citoyen utile , si je pou-

124 DU PLUS HEUREUX

vois parvenir à désabuser notre jeunesse de la prévention aveugle qu'on lui inspire en faveur d'une nation dont le gouvernement peut être bon pour elle , mais seroit assurément pour nous , le plus honteux des opprobres & la plus affreuse des calamités.



CHAPITRE II.

De l'équilibre des trois pouvoirs en Angleterre. Combien la sécurité qu'il inspire est illusoire & dangereuse.

QUEL est sur-tout le secret de ce merveilleux gouvernement dont on nous crie d'envier la sécurité? C'est, dit-on, l'équilibre parfait des trois pouvoirs qui le composent; c'est l'attention qu'a chacune de ces parties de veiller pour réprimer les entreprises de l'autre, & la force réelle qui lui assure la puissance d'y réussir. Mais qui ne voit que cet état bien loin d'être celui du calme, n'est autre chose que la proximité éternelle du plus violent orage?

Il ne peut y avoir, ni au moral, ni au physique, de position plus défecueuse que l'équilibre, parce que

c'est la plus facile à déranger. Quand les deux plats d'une balance se contrepesent avec exactitude, deux grains ajoutés à l'un des deux suffisent pour le précipiter ; au lieu que s'il y en a un qui ait sur l'autre l'avantage d'un poids considérable, sa situation en sera bien plus ferme, & sa tranquillité bien plus difficile à altérer.

J'avoue que l'équilibre pourroit être un bien pour des êtres sans passions : il y subsisteroit toujours comme on le voit subsister entre un poids d'une livre & un paquet de muscades qui pese deux marcs. Ces masses immobiles par elles-mêmes, resteront toute une éternité dans l'inaction, tant qu'il ne surviendra pas d'impulsions étrangères qui les dérangent ; mais en est-il de même dans les balances de la politique ?

Chacun de ces pouvoirs qui se combattent à Londres, dit-on, avec tant d'égalité, ne porte-t-il pas dans

lui-même un principe d'action & de vie, qui tend perpétuellement à lui faire franchir ses bornes, & par conséquent à augmenter son poids ? Ce poids n'est-il pas susceptible de mille diminutions, ou de mille accroissements ? La puissance royale n'a-t-elle pas, quand elle le veut, une influence sensible dans les élections des membres du parlement ; & dès qu'une fois elle a gagné par de l'argent comptant ou des dignités, ces prétendus protecteurs de la patrie ; que devient l'équilibre, que devient la félicité ?

Quand même les distributions d'argent n'auroient pas été faites par le roi ; quand ce seroient ces prétendus citoyens qui auroient épuisé leur propre patrimoine, pour s'assurer le droit d'être, dans un parlement, les représentants de la nation, les prérogatives en seroient-elles mieux défendues par eux, & plus assurées en-

tre leurs mains ? Quiconque a acheté est toujours prêt à vendre. Quand il y a une fois une solde fixée, ces vertueux ennemis du pouvoir arbitraire en deviennent sans scrupule & sans pudeur les plus lâches partisans ; ils exécutent avec le glaive de la justice plus de meurtres que les Nérons, les Domitiens n'en commandoient à leurs légionnaires : ils assassinent avec des loix & des bourreaux, comme les plus détestables tyrans le faisoient avec des soldats. Toutes leurs démarches ne sont plus que des outrages faits à la justice, & tous leurs arrêts des monuments effroyables qui couvrent à jamais de honte & la nature & la raison.

Où est donc l'avantage de cette constitution ? Qui de nous préféreroit de trembler toute sa vie à l'embouchure du vesuve dans la crainte perpétuelle d'être englouti dans ses abîmes, ou consumé par ses flam-

9
GOUVERNEMENT. 129

mes , plutôt que de vivre paisibles
dans les belles plaines du Palatinat ,
où l'œil ne rencontre rien qui ne
le flatte & ne le rassure. L'Angle-
terre est le volcan. Les plaines sont
le gouvernement de l'Asie.



CHAPITRE III.

Que la prétendue sécurité, inspirée, dit-on, par les loix & les formes en Angleterre, ne favorise que les esprits brouillons & le désordre.

EN Angleterre, de même que dans les pays où les citoyens n'ont point d'autre sauvegarde que les formes ; il n'y a pas de grand qui ne puisse vexer, depouiller impunément un petit. Tout ce que celui-ci peut espérer, s'il est aidé par d'heureuses circonstances, c'est la restitution, mais combien de temps, de peine, de soin & de dépenses pour l'obtenir ! Et s'il est pauvre qui fera pour lui les avances ?

A quel danger d'ailleurs s'expose le ravisseur, dans le cas même où l'opprimé réussit ? Tout au plus à celui

de rendre sa proie. Il a, dans tous les cas, le plus grand intérêt à commencer par s'en emparer avec violence; & il y a cinquante probabilités contre une qu'il ne sera pas obligé de s'en défaire.

En Asie, au contraire, je l'ai déjà dit, le grand oppresseur court risque de sa tête. Un Firman qui ne coûte rien, rendu sur une requête qui ne coûte que le prix du papier sur laquelle on l'écrit, & la peine de la présenter, peuvent le faire étrangler à la première injustice. La liberté est donc mieux assurée en Asie qu'en Angleterre.

Dans cette île, dit-on, on a le parlement, les compagnies, &c. Quels foibles garants de la liberté, ou plutôt de la tranquillité commune! Les compagnies sont toujours plus faciles à corrompre même que les particuliers. Il y a plus de ressource dans la justice prompte d'un Bacha,

que dans la bonne volonté lente d'un corps ; & il n'y a point de comparaison entre les injustices dont un corps est capable , & celles qu'un particulier peut se permettre : celui-ci craint un châtiment , & l'autre est toujours sûr de l'impunité.

En deux mots , par-tout pays , pour violer une loi il ne faut qu'un moment. Plus vous accumulez de formes , & plus vous favorisez le crime , puisqu'elles ne sont point un obstacle pour celui qui le commet , & qu'elles n'enchaînent que celui qui en demande la réparation. Ce peu de mots tranche toutes difficultés , & prouve , sans réplique , combien la politique orientale est supérieure à celle de l'Angleterre.

Mais enfin , dira-t-on , on y obtient pourtant vengeance même des ministres : jetez les yeux sur l'affaire de ce célèbre Wilkes : voyez le triomphant des favoris du prince ,
arrachant ,

arrachant, par le secours de la nation, un arrêt flétrissant contre les dépositaires de l'autorité royale, défendant avec intrépidité le pouvoir des loix du fond d'un cachot, où il ne s'étoit renfermé que par respect pour elles, & sortant de sa prison couvert de gloire, avec la même pompe dont on honoroit à Rome les vainqueurs des ennemis de l'état.

Oui, je vois tout cela & je n'en suis pas plus ému. Je suis bien loin de regarder comme des traits de liberté ces agitations convulsives qui n'annoncent qu'un délire licencieux. Je le suis encore davantage, de respecter cette populace, qui pour témoigner sa reconnoissance à son prétendu vengeur, n'en imagine d'autre témoignage que de s'atteler à son carrosse, & qui emprunte le plus violent symptôme de l'esclavage pour désigner ce qu'elle croit l'acte le plus vigoureux d'indépendance. Je ne

veux pas non plus creuser les vues, les principes, les intérêts de M. Wilkes & de ses partisans : je me borne à une simple considération.

Cette histoire, regardée en Europe comme un des plus brillants exemples de la liberté Angloise, est à mon gré une des plus fortes preuves de la servitude qui flétrit dans cette île les corps & les esprits, de l'aveuglement incroyable dont sont frappés ces prétendus penseurs si clairvoyants. A quelle peine a été condamné le ministre regardé comme prévaricateur ? A une amende de 4000 guinées. Qu'en résulte-t-il ? Que quiconque seroit assez riche pour sacrifier cette somme à ses plaisirs, & qui seroit consister ses plaisirs à attenter à la personne du citoyen, doit choisir l'Angleterre par préférence pour y fixer sa demeure. Voilà dans cette île le tarif d'un excès de cette nature.

Un homme qui aura cent mille guinées à dépenser par an , peut donc y commettre , sans inquiétude , au moins vingt-cinq injustices : & si au milieu de ces colosses d'argent que le despotisme du commerce multiplie à Londres , il s'en trouvoit un qui eût accumulé assez d'especes pour avoir autant de quatre mille guinées qu'il y a d'êtres dans la moitié de la Nation , il pourroit en toute sûreté , & avec la protection des loix , faire mettre cette moitié en prison par l'autre , qui ne seroit plus composée que de ses géoliers ; tranchons le mot , de ses esclaves.

Cette idée peut aller bien loin. Tous les Anglois sans doute ne s'estiment pas autant que M. Wilkes : tous ne se flattent pas de valoir 4000 guinées ; leur liberté personnelle , leur droit de respirer l'air ne dépend donc précisément que de

l'évaluation qu'on fera de leur individu, & quiconque auroit le malheur parmi eux de n'être apprécié que vingt schelings, courroit tous les jours de sa vie, le risque d'être emprisonné pour deux bouteilles de vin de Champagne. Je ne fais s'il y a une réflexion plus accablante & plus affreuse.

En général, rien de si dangereux en politique, que de composer avec le crime & d'y mettre un prix. C'est avertir quiconque veut devenir coupable, de commencer par s'assurer de la somme qui doit l'absoudre : c'est par conséquent saper le fondement, on ne dit pas de la liberté, mais de la société même. Plus de repos, plus de confiance, plus de sûreté dans tout pays où mon existence dépend de l'argent qu'aura mon ennemi, & où il faut que j'es-
sue tous ses caprices à l'instant où il déboursa la somme à laquelle ils sont fixés.

Il est clair que si Milord H. étoit innocent, il méritoit des éloges & la reconnoissance de la Nation, pour avoir fait arrêter un satyrique obscur, què l'ardeur de jouer un rôle empor-
toit aux derniers excès. S'il étoit cou-
pable, comme ayant injustement violé les droits de la liberté, il fal-
loit qu'il les scellât de son sang,
& que sa tête fût l'offrande posée
en signe d'expiation sur les autels
de la Déesse.



CHAPITRE IV.

*Que les loix & les formalités Angloises
ne sont pas une ressource contre les
abus du despotisme , au contraire.
Exemples qui le démontrent.*

SI les loix sont impuissantes pour protéger la liberté même dans les débats entre particuliers , combien leur langueur , leur inertie s'accroît-elle dans ces combats où c'est contre le souverain qu'il faut entrer en champ-clos , & où celui-ci se présente armé de la force & de l'invulnérabilité que lui assure la couronne ? Bien vainement ces peuples abusés se vantent-ils de leurs franchises & de l'impossibilité où la constitution met leurs princes de les violer.

D'abord , quand cette chaîne envelopperoit réellement le trône , ce

ne feroit pas encore une caution assurée de la sécurité des sujets. L'impuissance de manifester un ressentiment légal , nécessiteroit des crimes secrets ; & dans tous les pays du monde , en Angleterre plus qu'ailleurs , avec un titre & de l'argent , on en trouveroit sans peine les instruments. L'histoire ne fournit que trop de traits de cette facilité déplorable & du pouvoir que des princes garrottés , dit-on , par la loi , ont eu de consommer tous les attentats qu'elle proscriit. Je n'en citerai qu'un , tiré de M. David Hume , écrivain non suspect de partialité , & commis par Charles II , prince moins suspect encore de goût pour le despotisme.

„ En 1671 , en plein parlement , on proposa une taxe sur les spectacles. Le parti de la cour objecta que les comédiens étoient au service du roi , & faisoient partie de ses

plaisirs. Le chevalier Coventry, qui étoit du parti national, demanda si c'étoient les acteurs ou les actrices qui servoient aux plaisirs du monarque. Ce trait de satyre attaquoit ouvertement le roi, qui ne se bornant point à ses maîtresses d'un rang supérieur, entretenoit alors deux actrices de la comédie.

„ Il ne prit point cette raillerie d'aussi bonne grace qu'on s'y étoit attendu. On prétendit à la cour que la hardiesse de Coventry étant le premier exemple d'une violation publique de respect pour la majesté royale, elle méritoit un châtiment qui pût arrêter la même audace. Sands, Obrian, & quelques autres gardes reçurent ordre de faire au coupable quelque blessure dont la marque lui restât. Il se défendit avec beaucoup de bravoure, jusqu'à blesser quelques uns de ses agresseurs. Mais l'ayant désarmé, ils lui

couperent le nez jusqu'à l'os, pour lui apprendre, dirent-ils, le respect qu'il devoit au roi.

„ Les communes furent extrêmement irritées de l'outrage qu'un de leurs membres avoit essuyé, pour quelques mots prononcés dans la chambre. Elles portèrent une loi qui fit un crime capital de la mutilation; & les criminels qui avoient attaqué Coventry, furent déclarés incapables du pardon de la couronne. „

Voilà une anecdote certaine. Voilà la nation outragée & mutilée dans la personne d'un de ses représentants. Quelle en fut la vengeance? La promulgation d'une loi inutile, d'une loi méprisée, d'une loi qui n'auroit pas empêché le prince de faire couper, le lendemain, le nez d'un pair, & de trouver des exécuteurs pour servir sa colere.

Les coupables étoient connus; puisque l'histoire a conservé leurs

noms. Furent-ils punis ? Sous tout autre gouvernement , on n'auroit jamais eu besoin de la protection tardive & illusoire donnée à l'intégrité des membres de chaque particulier. Nulle part la vengeance du prince insulté n'auroit été aussi cruelle. Il ne pouvoit se porter à un aussi horrible excès , que dans un pays où toute voie honnête pour se faire justice lui étoit fermée , où il s'agissoit pour lui , bien moins de châtier l'agresseur , que de signaler son ressentiment contre les barrières qui protégeoient l'offense, & auroient pu enhardir à en multiplier les exemples. Ces prétendues franchises ne seroient donc que la source d'un autre genre de tyrannie ; & la loi qui prévien droit de légers abus d'autorité , ne serviroit qu'à multiplier les plus épouvantables vexations.

Mais est-il bien vrai que cette loi ait même ce triste effet ? Est-il vrai

qu'en Angleterre, elle enchaîne en effet la main du souverain, & dérobe les sujets à ses poursuites, quand elles sont injustes? Ah! pour le penser, il faudroit donc n'avoir jamais lu l'histoire; il faudroit ignorer ce qui s'est passé sous les regnes les plus foibles, sous les princes les moins capables d'une haine cruelle, & d'une politique atroce.

Lisez dans Burnet, l'histoire de ce même Charles II, monarque indolent, dont les mœurs étoient douces, dont l'ame n'étoit point sanguinaire, qui ne détesta jamais que le travail, & n'eut de passion que pour le plaisir. Vous serez effrayé des barbaries judiciaires dont il est rempli. Vous serez encore plus indigné avec quelle flexibilité les juges & les loix se plioient à servir les caprices d'un maître trop pauvre pour les payer, trop foible pour les contraindre, trop mou pour avoir

pouffé loin un systéme de cruauté ; s'il avoit rencontré la moindre résistance , s'il n'avoit été encouragé & corrompu par la perversité des juges , & par la souplesse des loix à signifier tout ce qu'il vouloit. Les fastes des Tiberes & des Nérons offrent moins d'assassinats que les siens ne présentent d'exécutions encore plus injustes.

Je n'entrerais point dans des détails affligeants , que tout le monde peut d'ailleurs trouver dans le livre que je cite , & qui n'est pas rare. Mais avant que de quitter cet article , je ne puis m'empêcher de rapporter un exemple de l'inutilité des loix pour la défense des franchises Angloises , ou plutôt de la facilité avec laquelle ces prétendus appuis les écrasent : il est tiré du même auteur.

Charles premier étant en Ecosse pour s'y faire couronner , voulut

GOUVERNEMENT. 145

faire passer au parlement de ce royaume un bill qui fixât les prérogatives de la couronne. Un comte de Rothés le combattit, & sur ses représentations, la loi fut presque unanimement rejetée. Le monarque vouloit, à quelque prix que ce fût, la faire recevoir. Il corrompit le greffier en chef, dont l'emploi est de recueillir les voix : cet officier dit que la cour avoit le plus grand nombre des suffrages.

„ Le comte de Rothés soutint le contraire : mais le roi prit parti pour le greffier. Il demanda fièrement au comte de Rothés, s'il vouloit, *au péril de sa tête*, se porter pour accusateur de cet officier, & entreprendre de lui faire son procès criminel, comme à un faussaire digne de mort : car il n'y alloit de rien moins *selon la loi*. Le comte n'osa accepter cette espece de défi ; ainsi le bill qui avoit été réellement désapprouvé par le

plus grand nombre de voix , ne laissa pas que d'être enregistré. „

Cet incroyable abus des formes révolta tous ceux qui en étoient témoins. Ils tinrent des assemblées ; ils firent des remontrances : mais le bill n'en subsista pas moins ; & un des lords qui l'avoient attaqué avec plus de chaleur , fut bientôt après condamné à mort , toujours suivant les regles.

Je ne ferai , sur cette étrange anecdote , qu'une seule réflexion. Qu'est-ce qu'une loi qu'on ne peut invoquer qu'en exposant sa vie ? Qu'est-ce qu'un privilege , dont la révendication fait courir à celui qui le réclame , le même péril qu'à celui qui le viole ? Avec de pareilles restrictions , n'est-il pas clair que la loi sera toujours muette , & les sujets toujours opprimés ?

CHAPITRE V.

De la régie des finances en Angleterre. Combien le système en est pernicieux & destructif.

MAIS je veux supposer que la législation Angloise soit propre à produire tout le bien qu'on en attend : quel seroit ce bien ? C'est sans doute d'épargner des impôts : c'est à l'augmentation de ces charges que se réduit pour le peuple la tyrannie la plus cruelle , & le gouvernement le plus dur. Or on fait sur cet article en quel état est l'administration de la Grande-Bretagne. Il n'y a point de pays au monde , où la finance soit plus avide , & les taxes plus multipliées. Il n'y en a point où la perception soit plus gênante , où les détails qui l'accompagnent soient

plus humiliants , & même plus destructeurs.

On effuie chez eux , comme chez nous , ces interrogations outrageuses qui ne dispensent pas d'une visite incommode , cette nécessité de faire des déclarations que l'on n'exige de la bonne foi d'un passant , que pour lui faire mieux sentir combien on s'en défie.

On retrouve chez eux , comme chez nous , ces prohibitions profrites par la raison & par l'humanité éclairée , ces véritables guerres civiles , où les sujets d'un même prince , les citoyens d'un même empire , les enfants d'une même patrie fondent avec fureur les uns sur les autres , & où la victoire , de quelque côté qu'elle se déclare , ne peut être qu'une véritable perte pour l'état.

La contrebande , chez eux comme chez nous , est punie de mort. La

patrie entretient à grands frais des gardes-côtes soudoyés pour assassiner en son nom ceux de ses enfants qui essaieroient d'introduire dans son sein une pinte d'eau-de-vie , sans payer la taxe imposée sur cette liqueur.

Enfin , on retrouve chez eux , comme chez nous , ces droits absurdes , dont le délire de la finance a rempli l'Europe dans nos temps modernes , ces entrées , ces sorties qui tuent le commerce , & dont la perception absorbe à-peu-près le produit ; ce papier consacré au service de la chicanne par des hiéroglyphes mystérieux qui en décuplent la valeur , & qui mettent au rang des sources du revenu public le plus dangereux fléau peut-être qui puisse se glisser dans un empire.

Ce n'est pas tout : comme s'il falloit que dans une île où la raison est , dit-on , si bien cultivée , &

les regles si sagement établies, les premiers principes de la raison fussent oubliés, & les regles les plus simples dédaignées, par la maniere dont on applique les fruits de ces impôts, l'emploi en devient encore plus ruineux, plus désespérant que la levée. On n'attend point que les contributions aient produit la masse qui doit en résulter; on la compose d'avance fictivement par une opération nommée *emprunt*, dont les effets funestes ne sont que trop sensibles.

Les arrérages destinés à récompenser & à motiver la confiance qui fournit ces fonds prématurés, commencent à diminuer la totalité des fonds réels, dont la rentrée est plus tardive; ils se trouvent insuffisants pour le remboursement; des besoins imprévus & pressants les consomment.

Les créanciers, prévenus que c'est la nation qui leur doit, & que leur capital ne court aucun risque, con-

sentent à prolonger le terme fixé pour éteindre la dette , & quand ils n'y consentiroient pas d'eux-mêmes , on les y forceroit bien. On la rejoint à la masse des contrats anciens. Chaque parlement , au lieu de s'occuper à les liquider , ne cherche au contraire que les moyens de les augmenter. Tout le produit des impôts qu'ils déterminent , s'épuise à payer les intérêts des emprunts déjà faits & de ceux qu'ils ordonnent. Le fardeau , ainsi accru par des couches nouvelles , passe d'une assemblée à l'autre , qui ne manque pas d'y ajouter la sienne ; & le siecle présent se ruine pour écraser sa postérité.

Voilà le vrai tableau de l'économie financière de la Grande-Bretagne. Que cet abus des ressources & du crédit se fût introduit chez des peuples soumis au pouvoir arbitraire , gouverné par des ministres

152 DU PLUS HEUREUX

à qui le moment présent seul est précieux , & qui ne s'inquiètent point des secousses que le timon de l'état pourra éprouver quand il sera sorti de leurs mains , il n'y auroit rien d'étonnant ; mais qu'il ait pris racine dans une nation dirigée par des représentants qu'elle choisit, dans une nation qui nomme au souverain son conseil , qui dispose de ses finances, de leur perception, de leur emploi ; dans une nation qui se pique d'être éclairée , humaine , philosophe , qui prétend ménager avec un art égal la liberté des hommes & leurs vrais intérêts , c'est un prodige que je ne conçois pas , & qu'aucun des lecteurs qui voudra prendre la peine d'y réfléchir , ne concevra , je crois , pas davantage.

La position des Anglois , au milieu de leur prétendu triomphe , est effrayante. Ils ne se sont laissé d'autre alternative qu'une banqueroute

honteuse , ou une aliénation entiere de leurs biens , & même de leurs corps.

Suivant leurs loix , tout créancier a une action contre la personne du débiteur insolvable. Suivant leurs loix encore , la nation , c'est-à-dire tous les individus qui la composent , sont chacun en particulier , & solidairement les uns pour les autres , cautions respectives des engagements contractés par les deux chambres. Or il est sûr que la masse des dettes dont elle est chargée , excède la valeur mobilière & foncière de tous les biens qu'elle y a pu hypothéquer. Il n'y a donc point de peuple qui soit plus près que les Anglois , de l'esclavage même personnel. Suivant les regles de leur propre justice , s'il y avoit un tribunal devant lequel on pût les réclamer , il ne seroit ni impossible , ni déraisonnable de demander que toute la nation fût mise en prison ,

& vendue pour l'acquit de ses charges.

Elle compte sur sa marine & ses canons, pour empêcher l'exécution d'un décret aussi équitable : mais quand on en est là, il ne faut plus parler de justice ni de philosophie. Il faut réclamer la force, qui n'a pas besoin d'apologie ; mais alors aussi il ne faut plus flétrir la mémoire des Cartouches & des Mandrins. On n'est en droit que de les plaindre de n'avoir pas été plus heureux ou mieux accompagnés : ce qui donne lieu à un droit public tout nouveau.



CHAPITRE VI.

De la police intérieure de l'Angleterre.

Du vol. Absurdité de la crainte qui le fait tolérer. Inhumanité de la législation dans les ordonnances pénales.

LA principale attention de la souveraineté, doit être de prévenir ou de réprimer les attentats particuliers qui se commettent contre la propriété. C'est ce qui a fait, dans tous les états policés, mettre le vol au rang des édits que la justice punit avec plus de rigueur. Presque partout la vie même du coupable en a paru à peine une expiation suffisante.

Les Anglois eux-mêmes à cet égard ont été subjugués par la nécessité, & le torrent de la coutume

universelle. Ils ont aussi prononcé la peine de mort contre les brigands, qui troublent la sûreté des grands chemins ; mais par un travers inconcevable, ils semblent avoir ménagé des encouragements à ces ennemis publics, que l'intérêt commun dénonce. Ils paroissent s'être attachés à faciliter l'impunité des larcins, en établissant que le supplice ne déshonoreroit pas, & le plaçant au rang des petits délits que la société pardonne, quoique la loi les profcrive.

Aussi les grands chemins sont infestés de brigands, qui rapportent impunément leur proie dans Londres, qui y vivent dans la splendeur & la bonne chère, qui y sont souvent connus & admis dans les cercles : il y a plus, qui ont quelquefois des noms, des titres, & qu'un libertinage forcené tire de cette fange crapuleuse, dont personne ne leur fait un crime, pour les conduire sur
les

GOUVERNEMENT. 157

des routes où les passants leur paient sans murmure un tribut convenu.

C'est ici un des plus extravagants travers dont ces têtes , que l'on suppose si fortes , sont remplies. Ils avouent que la multiplicité des voleurs est onéreuse , qu'elle tend même à la corruption des mœurs & à la propagation de la débauche ; mais ils soutiennent qu'une exacte police , qui les supprimeroit , seroit encore plus dangereuse ; ils prétendent qu'une Maréchaussée régulière serviroit plus encore à leur oppression qu'à leur défense , & qu'en effrayant les filoux elle deviendrait , dans la main du prince , le gage & le moyen de la servitude des citoyens.

On pourroit faire une infinité de réponses à ce faux raisonnement. Je n'en ferai qu'une. Quels risques courent des sujets , même de la part du despote le plus tyrannique ? Celui de voir leurs personnes & leurs biens

soumis à ses caprices ; celui de voir emporter leur argent par ses satellites , & d'en essuyer de mauvais traitements. Mais que font les voleurs dont l'Angleterre , & sur-tout les environs de Londres , fourmillent ? pas autre chose assurément.

Ils prennent l'argent des passants : ils les battent souvent , quand le butin offert à l'avidité de ces forbans ne leur paroît pas suffisant : ils tuent rarement , à la vérité , mais c'est qu'on leur résiste rarement , & qu'à la crainte d'un péril imaginaire de la part d'une police exacte , les Anglois joignent une lâcheté réelle envers les misérables que leurs préjugés protègent si puissamment , & à qui leur inconséquence offre une solde si fructueuse.

Mais, volé pour volé , ne vaudroit-il pas mieux l'être au nom du prince qui du moins auroit seul ce droit funeste ; dont l'intérêt seroit de l'ôter

à tout autre ; qui d'ailleurs ne pourroit en faire usage qu'avec des précautions capables d'en tempérer l'abus , plutôt que de se trouver sans cesse à la discrétion des plus vils scélérats , d'une espece d'hommes qui , ayant secoué tous les préjugés , & passant leur vie entre la misere & la débauche , ne sont plus même susceptibles du dernier frein qui peut arrêter les passions , c'est-à-dire du remords ?

La prétendue indépendance dont les Anglois se fortifient , & le défaut de police dont ils s'enorgueillissent , n'est donc pas seulement une méprise dangereuse , c'est encore une pusillanimité absurde , une conséquence extravagante ; ils sont tributaires de la lie de l'espece humaine , de peur de le devenir d'un souverain qui pourroit avoir des vertus.

Ce n'est pas seulement en ce point

que leurs idées sur la législation sont
 repréhensibles : au moins ici elles ne
 sont que puériles ; il y a des cas où
 elles sont atroces , & où cet enfan-
 tillage , qui paroît au premier coup
 d'œil si plaisant , prend le caractère
 de la plus épouvantable inhumanité.
 Nous sommes , en général , dans l'o-
 pinion que les loix de la Grande-
 Bretagne , sont le chef-d'œuvre de
 la douceur & de l'indulgence : nos
 philosophes , ou plutôt nos philo-
 sophistes , quand ils veulent déprimer
 les nôtres , ne manquent pas de citer
 quelques lambeaux des coutumes An-
 gloises ; & de venir , armés de ce fu-
 mier infect , insulter impudemment
 les usages de leur patrie. Je leur fais
 grâce , ainsi qu'à leur idole , d'une
 discussion approfondie : je me restrains
 à un seul fait , à un seul point de com-
 paraison.

Nos loix spécifient le cas des *muets*
volontaires ; c'est-à-dire , où un ac-

cusé cité devant les juges , refuse de répondre , & n'oppose qu'une obstination silencieuse à des interrogations pressantes ; elles ordonnent qu'on leur fasse leur procès comme à de vrais coupables ; mais avec quels égards , avec quelle scrupuleuse attention reglent-elles la marche du juge dans cette cruelle procédure ?

Elles suspendent l'instruction par toutes les formes que la crainte de la voir trop rapidement consommée , leur a fait inventer. A chaque instant du procès , l'accusé est le maître de l'arrêter & de l'anéantir , en se déportant de cette taciturnité contumace qui alarme justement la justice. Tout cesse au moment où il ouvre la bouche , & la première parole qu'il prononce décide son absolution sur tout ce qui s'est passé relativement à son silence. Comment croit-on que l'humanité Angloise ait statué sur le même cas ? Le voici.

“ Quand l'accusé refuse de plaider, c'est-à-dire de répondre à l'interrogation : *êtes-vous coupable, ou non ?* Le juge, après l'avoir exhorté à répondre, & lui avoir représenté les conséquences de son refus, prononce cette sentence : *Qu'on le conduise en prison, qu'il y soit placé nud à terre étendu sur le dos ; qu'on fasse dans la terre un trou à l'endroit de sa tête ; qu'on y enfonce sa tête, & que sur toutes les parties de son corps, on pose autant de pierres & de fer qu'il en peut soutenir, ET PLUS ; tant qu'il vit, qu'on lui donne du pain & de l'eau, L'UN ET L'AUTRE LES PLUS MAUVAIS POSSIBLE, & tirés du voisinage de la prison ; QUE LE JOUR QU'IL MANGERA, IL NE BOIVE PAS ; QUE LE JOUR QU'IL BOIRA, IL NE MANGE PAS, vivant ainsi jusqu'à ce qu'il soit mort ,, (1).*

(1) *Ducatur in prisonam*, (cette expression s'est conservée en Anglois) & *ibidem nudus ponatur*

L'auteur dont ceci est tiré, ajoute :
 „ cette sentence une fois prononcée,
 „ l'accusé ne peut la changer en se
 „ soumettant à répondre : il faut
 „ qu'elle soit exécutée „.

Je frémis en transcrivant cette
 effroyable ordonnance ; la législation
 des Tigres & des Chacals n'offri-
 roit rien qui y fût comparable. Il
 y regne un sang froid si horrible ,
 un raffinement si infernal , qu'on ne
 peut pas concevoir qu'une tête hu-
 maine ait pu l'imaginer.

Combinez-en toutes les parties :
 on fait un trou sous la tête, afin

*ad terram super dorsum suum directe jacens, & fo-
 ramen in terrâ sub ejus capite fiat, & caput ejus
 in eodem ponatur, & super corpus ejus ubilibet
 ponatur tantam de petris & ferro, quantum por-
 tare potest & plus; quandiu vivit, habeat de pane
 & aquâ pessimis & prisonæ ejus proximis, & illâ die
 quâ comedit non bibat, atque illâ die quâ bibit,
 non comedat, sic vivendo quousque mortuus fuerit.*

qu'elle puisse participer au fardeau dont on s'apprête à l'écraser ; ce qui ne seroit pas si commode, si on lui laissoit l'éminence que lui donne sa rondeur ; on charge le tout de ce qu'il peut soutenir , & *plus*.

Si on donne au misérable , ainsi martyrisé , des aliments , c'est un nouveau supplice : non-seulement le Législateur recommande qu'ils soient choisis *mauvais* , *infects* , mais il ne veut pas même que la fraîcheur de l'eau puisse servir à rendre moins amère la siccité du pain. Le jour qu'il mangera , il n'aura point à boire ; & le jour où on aura trompé sa soif par un breuvage corrompu , ce soulagement sera diminué par le tourment de la faim : & pour comble , si dans l'horreur du supplice , le repentir vient ouvrir sa bouche , le bourreau a ordre de la fermer ; la justice se retire de peur de l'enten-

dre, & l'infortuné expire dans le désespoir, en implorant à grands cris la vengeance du Ciel contre ses assassins.

Elle est supprimée, dit-on, cette loi étonnante. Il est vrai; mais depuis quand? de cette année. Elle a donc existé même depuis ces réformes qui ont, à ce que l'on prétend, assuré en Angleterre la liberté, l'humanité. Elle a été reconnue, exécutée encore de nos jours dans ces parages spécialement consacrés en apparence à ces vertus.

Et combien d'autres outrages n'y ont-elles pas reçu & n'y reçoivent-elles pas tous les jours? Qu'est ce que ce crime de *haute trahison*, & ce supplice atroce, par lequel on le punit? Il y a des contrées où l'on divise en quartiers, à force de chevaux, le furieux qui ose lever la main sur le chef de la nation, &

comptromettre en sa personne tout l'Etat, que ce chef représente : mais au moins ce tourment affreux est rare, parce qu'heureusement le forfait qui le motive n'est pas de nature à devenir commun, & il ne s'applique précisément qu'à l'attentat qui auroit mis physiquement la vie du prince en danger ; mais en Angleterre toute espece d'opposition aux intérêts du roi, peut être punie comme *haute trahison* s'il est vainqueur ? Et voici la formule du châ-timent.

On ouvre l'estomac du vaincu, on lui arrache le cœur, & le bourreau lui en bat les joues ; exécution bien plus dégoûtante qu'effrayante. & dans laquelle on semble s'être proposé plutôt d'insulter la nature que de donner des leçons aux spectateurs. Est-ce un peuple libre chez lequel la vie des hommes est aussi peu mé-

GOUVERNEMENT. 167

nagée ? Est-ce un peuple humain
chez lequel on la leur ôte avec des
formalités aussi recherchées & plus
puériles encore que barbares ?



CHAPITRE VII.

Reflexions importantes sur la méprise des Législateurs Anglois dans la distribution des peines. Absurdité cruelle de la précipitation avec laquelle les procédures criminelles sont traitées en Angleterre, tandis que les procès civils sont interminables.

ET observez combien , aux bords de la Tamise , l'esprit des loix pénales est opposé à ce que la raison conseille , à ce que la politique ordonne , qui est de les diriger vers le plus grand avantage public.

En Asie on étrangle , on empale , on écorche un Visir prévaricateur : c'est le peuple que l'on venge : c'est la justice que l'on établit. On jette vif dans son four un boulanger qui

a vendu le pain à faux poids : c'est la police que l'on assure : c'est le pauvre que l'on garantit d'une vexation sourde & meurtrière pour lui. Quand il n'est question que des intérêts du prince , quand ce n'est pas l'état, le citoyen qui est compromis , la loi dépose le glaive & ne montre plus que de l'indulgence , comme on le voit dans la perception des douanes , dans celle des impôts de tous les genres.

Dans la Grande Bretagne , & en général dans toute l'Europe , les loix, cruelles tant qu'il n'est pas question du public , ne deviennent douces qu'à son préjudice. Toutes les prévarications dont il est l'objet , s'expient par des amendes. *Quand nous lisons , dit Montesquieu , les exemples de la justice atroce des sultans , nous sentons avec douleur les maux de la nature humaine.* Cette réflexion est digne de l'écrivain qui a nommé *monf-*

trouve une administration sous laquelle il est forcé de convenir que le dernier des sujets vit en sûreté. Et ces maux, ne devriez-vous pas les sentir bien plus vivement dans l'impunité accordée à un homme qui en a rendu mille malheureux ?

Les Romains n'admettoient point la peine de mort contre un citoyen. Qu'en résulloit-il ? Les plus affreux forfaits dont l'histoire ait jamais été souillée. L'exil étoit la seule peine d'un scélérat de *Préteur*, convaincu lui-même d'avoir fait périr plusieurs citoyens avec autant d'injustice que de cruauté. Qu'est-ce qu'une pareille mollesse, sinon un encouragement pour tous les Verrès à venir, & une proscription prononcée contre tout malheureux qui n'aura à opposer que la vaine réclamation de ses droits aux ordres d'un homme puissant, à qui les loix assurent l'impunité, quand il les aura violées ?

Dans toute l'Europe, & en Angleterre plus qu'ailleurs, les châtimens sont infligés précisément en raison inverse de ce qu'exigeroit une politique éclairée. On y punit le pauvre par la tête, & le riche par la bourse. Le malheureux qui, n'ayant rien, cede à un moment de foiblesse, on le pend. L'homme opulent qui, au milieu de toutes les jouissances, en cherche dans le crime une plus raffinée, plus faite pour flatter des cœurs dépravés, on lui vend son absolution. N'est-ce pas là agir d'une manière directement contraire au bon sens ?

Quel doit être le caractère d'une punition, pour qu'elle soit utile & raisonnable ? Il faut qu'elle soit sensible au coupable qui la subit. Ce n'est que par-là qu'il peut en résulter quelque avantage pour le public, par le frein que l'exemple impose à ses pareils, ou à ceux qui pourroient

être tentés de le devenir. Mais quand vous n'ôtez au criminel qu'une portion de son superflu, ou une vie qui lui est à charge, vous détruisez vous-même toute l'utilité que vous auriez pu attendre de l'exemple.

Pour le rendre frappant, déplacez cette indulgence & cette sévérité également absurdes. Que le lord usurpateur expie à un gibet la violence qu'il a faite au citoyen obscur. Que celui qui regarde un peu d'argent comme la première des jouissances, soit soumis à une amende qui lui enlèvera tout ce qu'il peut se flatter d'en acquérir. Que le journalier même, dont l'existence n'est qu'une douleur prolongée, se voie condamné à la conserver, dans des travaux qui la lui rendront encore plus odieuse.

Alors infailliblement vous opérerez une frayeur salutaire dans tous les états. Alors touchant dans tous

les cœurs la partie sensible , vous assurerez le repos commun. L'opulence désabusée de ses funestes privilèges , se piquera de donner à l'indigence des modèles de régularité , dont celle-ci aura de même de très-fortes raisons de ne pas s'éloigner. Tout gouvernement qui n'établira pas chez lui cette proportion inverse dans les peines , sera essentiellement & éternellement malheureux & barbare.

Ce n'est pas encore tout : c'est déjà quelque chose de bien étonnant & de bien absurde , que cette méprise par laquelle la douceur & l'inflexibilité deviennent également nuisibles , qui prodigue la vie des hommes , sans que le malheur des morts serve à corriger les vivants , & punit le crime sans le faire redouter. Mais les législateurs Anglois l'ont portée bien plus loin : après avoir égaré la main de la justice , ils se sont appliqués de

même à en dénaturer la marche. Ils l'ont rendue lente ou rapide à contre sens ; & comme ils lui ont enseigné à mépriser la vie des hommes dans ses arrêts, ils ont aussi voulu qu'elle n'en fît aucun cas dans ses procédures.

Rien de si prompt , de si précipité que celles qui tendent à des peines capitales. Rien de si concerté, de si méthodique , que celles qui ont pour objet des intérêts civils ; de sorte que dans ce prétendu refuge des franchises humaines , dans cette île où la raison semble avoir établi son trône , il est plus facile de faire pendre un usurpateur injuste , que d'arracher de ses mains un arpent de pré qu'il aura envahi.

Je n'ai jamais pu penser sans frémir à cette interversion horrible des droits de l'humanité , qui au reste n'est pas particulière à l'Angleterre. Mon cœur se serre , mes larmes

coulent, quand je songe qu'un prévôt, qui ne peut pas ordonner par provision la restitution d'un écu, a le droit de livrer sans appel un citoyen à la potence, & que la loi qui a centuplé les ressources pour disputer des bagatelles, que le seul caprice souvent rend précieuses, n'en a laissé aucune à l'innocent que la prévention armée du pouvoir souverain conduit & attache au gibet.

Les législateurs de l'Asie ne l'ont pas commis ce crime de lèse-humanité : ils ont statué que les affaires civiles se traiteroient, & très promptement, en définitif, parce que les pertes en ce genre sont très souvent légères, & presque toujours réparables : ils ont voulu que les affaires criminelles fussent soumises aux plus longues discussions : ils ont enlevé à tous les juges inférieurs la faculté d'y faire exécuter leurs sentences. C'est au prince seul qu'elle est ré-

servée : & l'on ose dire sans cesse
que ces dominateurs attentifs à sou-
lager en tout les classes inférieures
de la société , sont les plus cruels
ennemis des hommes !



CHAPITRE VIII.

*Passage d'un auteur moderne , où l'on
retrouve presque toutes les idées que
l'on vient de lire.*

TOUT ce qui précède , paroîtra
bien nouveau , bien extraordinaire :
cependant , de même que je ne suis
pas le premier qui ait osé soutenir
qu'en bonne politique , un souverain
ferme , inflexible , cruel même ,
valoit mieux pour le peuple qu'un
prince foible & livré à la molles-
se , qu'on travestit dans les cours
sous le nom de bonté ; je ne ne suis
pas non plus le seul partisan de l'o-
pinion qui apprécie la liberté An-
gloise , & la met au rang des plus
étonnantes chimères dont l'esprit
humain se soit jamais bercé. Voici

comme en parle un auteur contemporain dans un ouvrage singulier, très-rare, très-peu connu, & plein de vues très-estimables, que le hasard m'a fait connoître depuis très-peu de temps. (1)

“ Les Anglois ont tant de fois changé la forme de leur gouvernement, qu'ils se persuadent être parvenus à la fin à ce point imperceptible, qui fait accorder la plus grande liberté avec le joug des loix & de la royauté. Voyons s'ils y sont parvenus ; car ce seroit un modele à donner aux premiers peuples qui se trouveroient sans maître.

(1) Voyez le livre jaune, imprimé en effet sur du papier de couleur jaune à Balle, en 1748. On assure qu'il est de M. Gros de Bosc, de l'académie Françoisse, homme de lettres & philosophe estimé. Rien ne m'a jamais plus flatté que la conformité que j'ai trouvée entre ses idées & les miennes. Ce n'est ni à la nouveauté, ni à la singularité que je prétends, c'est à la justesse.

„ L'estime générale que s'est acquise votre nation , & qu'elle mérite à juste titre par tant d'endroits , est une raison de relever les petits défauts qui font des taches à sa réputation : comme on est porté à la croire sur sa parole , & que ses sentimens sont contagieux , tel peuple mécontent de son état présent , pourroit être tenté de l'imiter, croyant aller au mieux; en quoi certes il seroit trompé.

„ Je vous ai dit ci-devant quelque chose de ce qui me paroît , dans votre gouvernement , être opposé au repos public ; ce que je vais ajouter ne sera qu'un petit supplément , mais suffisant pour vous prouver que votre nation si éclairée sur ses vrais intérêts , ne laisse pas quelquefois de prendre l'ombre pour la réalité.

„ Est-ce une vraie liberté que d'être continuellement sur le qui vive, & de batailler sans cesse contre les préro-

gatives du souverain , pour avoir l'honneur de dire que l'on est libre , sans l'être en effet ? Car , tant que l'on combat pour la possession d'un bien , on ne peut pas dire qu'on le possède. Tôt ou tard ce combat finira , & alors , ou le souverain sera vainqueur , & la nation rentrera dans ce que les Anglois appellent esclavage , c'est à dire l'obéissance ; ou il succombera : & l'exemple du passé nous apprend ce qui en doit arriver.

„ De croire que la balance entre ces deux puissances puisse prendre un équilibre si juste & si fixe , qu'il ne sortira jamais de ce point , on sent bien que c'est une chimere qu'il est inutile d'attendre. Il en est de cette balance comme de celle de l'Europe : on ne cessera de combattre pour l'obtenir , qu'après qu'il n'y en aura plus à espérer. Un auteur qui vous connoissoit bien , & qui a écrit
sur

sur le système politique de la Grande-Bretagne, parle de la liberté angloise dans les termes suivans :

“ Comme on demande ce que c'est proprement que la liberté, & que cette question embarrasse fort les philosophes eux-mêmes, il n'est pas surprenant que les Anglois, malgré leur esprit pénétrant & leur bon sens, y fassent de grandes méprises. On doit avouer qu'ils n'ont eu que trop de penchant à se jeter dans les extrêmes, & qu'un ressentiment trop vif de l'esclavage les a portés à s'imaginer que toute opposition au pouvoir est liberté, dans la nature même des choses.

„ Ce fut ce qui les conduisit, il y a cent ans, à changer l'ancienne forme de leur gouvernement, & à faire périr leur prince sur un échafaud, au mépris de toutes les loix établies, sans faire réflexion que leur liberté expiroit avec lui. L'expé-

rience les en convainquit bientôt. Ils s'appercurent qu'il étoit bien plus facile de se défaire de tout supérieur que de maître, & qu'il y a plus de liberté réelle dans un état où il n'y a que quelques choses de permises, que dans celui où toutes choses le sont.

„ L'histoire nous fournit une infinité de preuves que les états qui combattent le plus fortement pour leur liberté, sont souvent les plus près de l'esclavage, & d'un esclavage d'autant plus rude & plus humiliant, qu'il a été plus disputé. Ces fiers Romains, après avoir combattu pendant plusieurs siècles pour une liberté qui alloit toujours croissant, sans qu'ils en fussent jamais contents, furent enfin asservis, & ne furent jamais plus basement & plus servilement soumis que sous l'empire d'un de leurs plus mauvais maîtres, & les Anglois sous celui de Cromwel.

„ Vous avouerez que si ce tyran eût vécu âge d'homme , ou qu'il eût laissé un fils semblable à lui , nous verrions peut-être encore aujourd'hui ce peuple , si jaloux du nom de liberté , accablé sous le joug de ce protecteur impérieux. N'avons-nous pas vu les Hollandois , après avoir secoué le joug de la maison d'Autriche , & acquis leur liberté à force de guerres & de sang , tendre encore les bras à un nouveau maître , & lui prêter eux-mêmes la main pour immoler Barneveldt qui s'efforçoit de les en affranchir ?

„ Il est donc vrai que le chemin le plus sûr pour perdre sa liberté toute entière , est d'en rechercher avec trop d'ardeur plus qu'il n'est à propos d'en avoir ; & s'en vanter à la face de ses maîtres comme vous faites , c'est les avertir de ce qu'ils ont à faire.

„ Voyons présentement en quoi

consiste cette liberté angloise si renommée. Chacun , dans votre pays , dit , écrit ce qu'il veut , ce qu'il pense , se fait une religion à sa guise , corrige , augmente celles qui sont déjà faites , ou n'en a point , si cela lui convient mieux ; parle pour ou contre le gouvernement , suivant son intérêt , sa passion ou sa fantaisie. La Tamise donne le privilege d'insulter sans scrupule l'honneur & la majesté du souverain. Quand je dis qu'elle consiste à faire toutes ces choses , je ne prétends pas vous dire qu'il y ait une loi de l'état qui les permette , mais seulement qu'elles restent impunies. Or l'impunité est une permission tacite.

„ Voici encore un autre article de vos libertés. Un Anglois dit : Le roi n'a nul droit sur mes biens ; il n'est pas le maître , comme les rois le sont en d'autres pays , de m'imposer des taxes pour satisfaire ses fantaisies

ou son ambition : vive la liberté ! Mais pendant qu'il s'applaudit de cette franchise , on lui donne avis qu'il doit payer incessamment sa part d'une taxe ; que ses fenêtres , ses cheminées sont imposées par un bill du parlement. Il s'en console. C'est le parlement , dit-il , qui me taxe , c'est la nation , & non pas le caprice d'un seul.

Il fait pourtant , car qui est-ce qui l'ignore ? que ce parlement n'est composé , pour la plus grande partie , que de membres pensionnés ou vendus aux volontés du ministère. La grande affaire , le chef-d'œuvre d'un ministre , lorsqu'il est question d'un nouveau parlement , est de le composer de membres dévoués à la cour. Un membre de la chambre des pairs ou de celle des communes , qui a reçu des grâces de la cour , celui qui en attend , celui qui y est attaché par ses emplois , celui qui en reçoit

pension , sont-ils des hommes libres ? Ce sont certainement des esclaves de l'espérance , de la faveur , ou de l'argent. Ce sont cependant ces esclaves qui disposent au gré d'un tiers de la fortune d'un peuple aveugle , qui crie , en payant , qu'il est libre.

„ Quand je dis , en payant , je n'entends point parler de sommes légères. Vous pouvez vous souvenir d'un discours de l'amiral Vernon , dans la chambre haute , il n'y a que peu d'années. Quelque énormes , disoit cet amiral , que soient nos dettes , quoiqu'il n'y ait point de nation en deçà de l'enfer plus chargée d'impôts que la nôtre , &c. Or , lequel des deux partis est le plus mortifiant pour des hommes libres , ou celui de recevoir directement de la bouche de son souverain l'ordre de payer un tribut , ou celui de le recevoir par l'organe de quelques personnes dont les suffrages sont ache-

tes? Toute la différence que j'y trouve, est que l'on peut dire, dans ce dernier cas, qu'une partie de la nation a vendu l'autre.

„ Ce n'est pas tout : ce marché se conclut d'une manière qui a encore fait quelquefois la matière des remontrances de quelques membres en plein parlement. Lorsque le roi s'y présente pour haranguer, sa harangue a été concertée avec ses ministres ; cela est dans l'ordre. Un souverain ne doit jamais rien dire en public, que mûrement réfléchi. Mais ces mêmes ministres qui ont fait la harangue du roi, ont soin de dresser en même temps la réponse qu'ils veulent que le parlement y fasse, qui est toujours conforme aux volontés du prince ; & la pluralité des voix étant gagnée, les desirs de la cour sont satisfaits. C'est ce qui a fait dire à l'historien d'Angleterre, „ qu'il ne faut pas s'imaginer qu'alors

non plus qu'aujourd'hui , tout ce que le parlement faisoit fût conforme au sentiment universel de la nation.

„ Il arrive quelquefois que le parlement fait des actes contraires à l'opinion universelle du peuple. La décision du parlement n'est pas toujours une preuve assez forte de l'approbation de toute la nation angloise „. Mais c'en est une que cette nation n'est pas si libre qu'elle le publie ; & que ce que l'on fait ailleurs de pure & pleine volonté , on le fait en Angleterre par des voies obliques & détournées.

„ Si la bourse, qui est ordinairement la partie la plus sensible du peuple , & sur-tout d'un peuple commerçant, est à la merci de l'industrie, & des intrigues de ceux qui ont intérêt de l'oppresser , comment peut-on dire qu'en Angleterre chacun est le maître de sa fortune ?

„ Je finirai par un trait bien fin :

gulier, qui vous fera connoître encore mieux, que la liberté n'est souvent chez vous qu'un jeu de mots. En Espagne & en France, tous les hommes qui vivent de la navigation ou de la pêche, sont enrôlés & enregistrés dans certaines classes; de façon que lorsque le roi en a besoin, il les trouve d'abord, & en prend le nombre qui lui est nécessaire. Cet usage n'est point en Angleterre.

„En l'année 1739, le chevalier Wager proposa au parlement de suivre sur cet article les maximes de France & d'Espagne; mais le chevalier Bernard s'y opposa, disant que les maximes de France sentoient l'esclavage; & son opposition fut admise. Comment donc fait on en Angleterre pour avoir des matelots? Vous le savez, des gens à ce destinés se répandent dans les rues de Londres, entrent dans les cabarets & par-tout ailleurs où ils croient

trouver des hommes de mer : on les prend par les épaules , on les pousse , on les conduit , bongré , malgré sur un vaisseau de guerre , & s'ils font trop de résistance , des coups de bâton achevent de les déterminer.

„ C'est là ce qu'on appelle en Angleterre *presser*. N'est-ce pas se jouer des termes , & avoir recours à une logomachie puérile , de dire que les livres des classes dans lesquels on enregistre tous les hommes de mer , sentent l'esclavage , & de prétendre qu'enrôler les gens à coups de bâton , a quelque chose qui convient mieux à l'homme libre? „



CHAPITRE IX.

Si la population de l'Angleterre prouve que le commun des hommes y soit heureux. Si cette population est supérieure à celle de l'Asie. S'il est vrai que celle-ci soit diminuée.

MAIS, m'a-t-on dit, c'est par l'augmentation de la race humaine sur un canton, que l'on peut juger de la félicité dont elle y jouit. Y a-t-il, proportionnellement à l'étendue du terrain, plus de monde en Turquie qu'en Angleterre ? Qu'on réponde, & le procès sera terminé. Voilà, mot pour mot, ce qu'un de mes critiques m'a objecté avec beaucoup de hauteur.

Je lui répondrai modestement que cette manière d'évaluer la bonté

d'une constitution politique , est très-fautive.

Certainement le Paraguay , sous les Jésuites , étoit de tous les pays du monde , celui où les hommes vivoient & ont jamais vécu plus heureux (1). Cependant c'étoit aussi le moins peuplé. Le climat s'y opposoit au bien que faisoient les loix. La vie la plus douce , le travail le plus modéré , l'abondance la plus tranquille , les jouissances les plus étendues dans tous les genres qui ne supposent point la corruption , ne pouvoient remédier aux fâcheuses influences de l'air.

La Chine est excessivement peuplée , & il n'y a pas de nation où la classe inférieure de la société soit plus malheureuse. Elle est soumise à un joug de fer. Le pouvoir paternel , dit on , en est l'emblème , mais le

(1) Voy. l'histoire impartiale des Jésuites , tome 2.

bâton en est le mobile. La vie de nos plus misérables payfans seroit une vie de délices pour les trois quarts des Chinois. Un travail excessif & une subsistance aussi insuffisante qu'incertaine, voilà leur destinée. La famine est fréquente dans ce vaste empire, & il n'y en a point qui ne coûte la vie à plusieurs centaines de milliers d'hommes : & combien de millions qui ne leur survivent qu'à force de souffrir !

L'Inde, à l'exception de Siam & du Pégu, est excessivement peuplée. L'Angleterre est inhabitée en comparaison. Londres n'est qu'un bourg auprès de Dehly, de Lahor, d'Agra ; & les campagnes qui l'entourent, paroîtroient des déserts à quiconque y seroit tout d'un coup transporté des bords du Gange. Si la règle de M. D..... étoit juste, il en résulteroit donc que l'Inde est infiniment mieux gouvernée que l'Angleterre.

Cette conséquence seroit dure à reconnoître ; car enfin , dès-lors les principes de la *Théorie des Loix* se trouveroient consacrés.

Sans aller chercher si loin nos exemples , nous en trouverons en France qui donneroient également la réfutation de cet adage. La bizarrerie de notre constitution offre chez nous des provinces d'état & des provinces d'élection. Les premières passent pour être les plus heureuses , & je crois que cette idée n'est pas mal fondée. Cependant rapprochez la Bretagne qui est gouvernée par une assemblée nationale , & la Normandie qui n'a point ce favorable privilege , vous verrez que la population de celle-ci est supérieure à celle de l'autre de plus de moitié.

Gardez-vous donc bien d'argumenter du nombre d'hommes qui remplissent un pays , pour mesurer le

bonheur dont ils jouissent. Il en est de l'espèce humaine précisément comme de celles des lievres, des lapins, des faifans, & de tous les gibiers destinés à servir de pâture au luxe. Il y a des cantons privilégiés, où ils aiment à s'accumuler, & dont le massacre même de leurs pareils ne les écarte point. Il y a au contraire des situations malheureuses, où les soins les plus suivis, les attentions les plus assidues ne peuvent les naturaliser : malgré tous les raisonnements lumineux des philosophes, il est peut-être fort douteux qu'il y ait des secrets en politique pour augmenter la population, ou même pour la restreindre. Il est très-sûr que l'Afrique n'a jamais été plus peuplée qu'elle ne l'est, & il ne l'est pas que l'Asie l'ait jamais été davantage.

Qu'il me soit permis de placer ici une observation très-naturelle, &

cependant très-neuve sur cet article. Elle n'est point étrangère à mon sujet. Elle démontre combien il faut peu faire de fond sur les spéculations philosophiques.

S'il y en a jamais eu quelques-unes qui aient paru incontestablement fondées, ce sont celles qui ont pour objet la dévastation de l'Asie. Les ruines dont cette partie du monde est couverte, en sont, dit-on, la preuve; & les récits de nos voyageurs augmentent les regrets que nous pouffons sur le temps où ces reliques étoient entières.

Sans révoquer en doute la fidélité ou l'intelligence des faiseurs de descriptions; sans faire observer combien on est disposé à trouver beau un monument dont on a acheté la vue par de grandes fatigues, & plus encore à tâcher de le faire trouver beau par ceux à qui l'on en rend compte, afin de ne point paroître

avoir perdu ses peines , sans m'arrêter à une multitude de réflexions qui m'ont frappé cent fois en voyageant , quand j'ai vu que presque tous les objets vantés par mes prédécesseurs ne méritoient guere le déplacement d'un homme sensé : je me borne à une seule idée.

Ces ruines qui nous semblent démontrer , en Asie , une prospérité qu'elle a perdue , & une population qui s'est évanouie , s'accumulent depuis plus de deux mille ans. C'est la nature des matériaux qui les composent , c'est la solidité du marbre , dont les anciens architectes faisoient un si grand usage , qui nous ont conservé tant de squelettes de villes , tant de momies d'édifices que nous admirons sur le papier. Ils seroient détruits , il y a long-temps , s'ils avoient été construits avec nos pierres & liés avec notre ciment. Les sables de la Lybie ont la propriété de

conserver les cadavres qu'on leur confie ; on en retrouve à chaque pas en les traversant. Comment n'en a-t-on pas conclu que ces déserts avoient autrefois été remplis d'habitations nombreuses, & couverts des plus riches moissons ?

C'est pourtant précisément la même méprise que l'on a faite au sujet des constructions de l'Asie & de l'Afrique. Si les matériaux avec lesquels nous bâtissons, avoient la même dureté, notre Europe seroit encore plus couverte de débris, de décombres de toute espece : nos guerres nationales, nos guerres civiles, notre inconstance ont successivement rempli de ruines toutes nos provinces. Nous n'avons pas une ville, un village, un château, qui n'ait éprouvé des variations considérables dans l'assiette de son emplacement, dans l'étendue de son enceinte.

Si tous ces monuments de nos cruautés ou de nos caprices étoient conservés par un climat aride, & par une température constante ; si la pluie, la gelée, le vent ne réduisoient en poussière ces preuves multipliées de notre légèreté ou de nos malheurs, quel spectacle offriroient aujourd'hui nos plus beaux royaumes ! Quelle moisson aux yeux des antiquaires ! Quelle brillante peinture de désastres anciens, & de révolutions supposées ! Mais parce que nos ouvrages passent comme nous, nous nous croyons des individus très-favorisés par la nature ; & parce que ceux des Asiatiques leur survivent, nous les plaignons comme des êtres proscrits, que le despotisme écrase, & qu'une affreuse tyrannie disperse.

Il se pourroit donc très bien que l'Asie n'eût éprouvé, depuis bien des

siècles , qu'un changement léger ; même dans sa population. Les côtes , sous les Romains , étoient très-peuplées , elles le sont encore. L'intérieur du pays l'étoit beaucoup moins , il se trouve encore aujourd'hui dans le même état.

Beaucoup de grandes villes qui existoient alors ont cédé à la destinée qui tue les hommes & leurs productions. Elles sont détruites , mais beaucoup d'autres qui n'existoient point sont nées depuis. Des observateurs attentifs & impartiaux trouvoient peut-être une balance à peu-près égale en comparant un siècle ancien à un moderne : mais quand cela ne seroit pas , quand ce qu'on dit des modernes déserts de l'Asie seroit fondé , il ne faudroit pas en conclure , comme je l'ai dit , que c'est le gouvernement qui est destructeur : mille autres causes auroient

pu y concourir. Depuis Elisabeth on assure que celui de la Grande Bretagne n'a fait que se perfectionner : De combien la population y est-elle accrue ?



CHAPITRE X.

De la culture en Angleterre. Si l'on peut croire qu'elle y soit aussi florissante qu'on le prétend. Exemples des absurdités que l'on s'est permises dans les récits hasardés sur cette île merveilleuse.

Si la multitude des habitants n'est pas toujours un signe infailible de la félicité d'un pays, le succès de la culture n'annonce pas toujours le bonheur du Colon. Les Polonois, les Barbaresques déchiroient & déchirent encore avec la charrue des campagnes fertiles. Nous ne connoissons pas de pays où la terre paie avec plus de prodigalité les fatigues du laboureur. Cependant dans l'un & dans l'autre, c'est l'esclavage le plus

dur qui préside aux travaux agrestes, & le cultivateurs y est plus esclave encore que les compagnons qu'il tire des étables pour se les associer.

Mais sans faire usage de cette observation qui pourroit faire tomber tout ce que l'on diroit à ce sujet en faveur de la culture Britannique, je me borne à protester, dussai-je faire redoubler les cris, que je ne suis pas convaincu à beaucoup près de sa supériorité. Il s'en faut bien que je regarde les Anglois comme des modèles même dans ce genre pernicieux où, à en croire leurs panégyristes, ils ont si bien réussi.

Quand je n'aurois d'autre preuve de sa décadence chez eux que la multitude des livres dont on les inonde sur cette matiere, c'en seroit assez pour moi. Quand Columelle & Varron donnoient leurs traités sur l'art de multiplier les moissons, l'Italie ne produisoit plus que des fleurs

& des platanes. Quand ils ensei-
gnoient à s'enrichir par le rapport
des terres, elle étoit ruinée par le
luxe. Quand ils vantoient la félicité
des laboureurs libres, les campagnes
n'étoient plus peuplées que d'esclaves
efféminés.

L'idée de ménager l'agriculture
ne se développe presque jamais que
dans les siècles malheureux. C'est
alors que les édits sont remplis de
belles phrases sur le respect dû aux
laboureurs que l'on dévore tout vifs.
Voyez sous Valentinien III. l'édit
donné au nom de cet empereur, où
on déclare que *tout ce que perd le*
laboureur est perdu pour le prince ;
que la prospérité du prince dépend de
celle du laboureur. C'est à l'époque
la plus funeste du gouvernement &
de l'abus du pouvoir que l'on débi-
toit de si belles maximes.

Une règle générale & infaillible ,
c'est que tout art dont on rédige les
principes ,

G O U V E R N E M E N T. 205
principes , dégénere , comme en
politique toute loi écrite avec appa-
reil cesse d'être fondamentale. Les
Grecs n'ont point eu de poètes céle-
bres , depuis qu'Aristote eut donné
sa poétique. Horace & Boileau , lé-
gislateurs , à son exemple , en ce
genre , chacun dans leur idiôme , en
auroient dû faciliter les progrès , &
cependant la décadence en devint ,
de cette époque , bien plus sensible
que la perfection.

Quand le Brun , le Sueur , le
Pujet , disputoient à l'Italie la gloire
de maîtriser mieux la nature sur la
toile , ou de mieux peindre sur le
marbre , il n'y avoit encore eu aucun
traité dogmatique sur le dessin ou la
sculpture. De Marcy , du Fresnoy ,
MM. Vatelet & le Mierre n'avoient
point chanté ces arts , & nous fa-
vons , nous autres témoins oculaires ,
si nos fonds en sont mieux cultivés ,
depuis que les boutiques des libraires

sont devenues des champs où se procurent d'un jour à l'autre des recueils de préceptes agronomiques.

Je soupçonne très-fort les Anglois de n'avoir pas échappé à la loi générale, & d'être d'autant plus près de la ruine entière de leur agriculture, qu'ils ont plus de livres où l'on enseigne des secrets pour la ressusciter. Cette conjecture est confirmée par bien des observations.

Un philosophe qui a porté dans ce pays, non pas les préjugés philosophiques, mais les yeux intégres d'un bon observateur, assure que de Douvres à Londres, & de Londres à Portsmouth, le chemin est tout environné de friches (1). Ces chemins les plus fréquentés du royaume, ne sont pas sans doute les seuls qui soient ainsi déshonorés par le voisi-

(1) Voy. *Londres*, tom. 3.

nage des déserts. Il est tout naturel que dans un pays où le commerce maritime fleurit, la terre soit dédaignée : il faut beaucoup d'années pour enrichir un cultivateur, il ne faut qu'un événement heureux pour faire la fortune d'un négociant.

La vie du premier est dure par essence : ses fatigues sont sans interruption ; il faut qu'il donne par tout l'exemple du travail, de la sobriété, du mépris des injures de l'air, &c. Le négociant, au contraire, voit augmenter ses trésors, sans être obligé de quitter ni son repos, ni ses plaisirs : il doit donc y avoir plus de négociants, que de cultivateurs parmi les gens aisés.

Le matelot souffre dans un long voyage. Mais cet état pénible est accompagné d'une certaine fainéantise qui convient à la paresse naturelle de l'homme. D'ailleurs, il a des moments qui lui font oublier ses

travaux. A peine est-il à terre , qu'il touche sa paie , & qu'il la mange avec du vin & des filles : le valet de char-rue , le bouvier , le berger n'ont point de ces variétés agréables , de ces secouffes de débauches qui font pour ces hommes grossiers le charme de la vie : le payfan doit donc aimer mieux se faire matelot , que d'être valet de charrue , bouvier , ou berger.

Qu'on examine bien les choses , & l'on verra que dans la Grande-Bretagne , tout doit jeter la jeunesse , c'est-à-dire la nation , du côté de la mer , & par conséquent l'éloigner des soins champêtres : disposition qui n'est pas propre , sans doute , à faire fleurir l'agriculture.

On m'objectera sans doute , qu'on ne répond pas aux faits , & que tous ceux qui ont été en Angleterre , y ont vu les campagnes bien cultivées ; que tous ceux qui ont parlé de l'Angleterre , ont attesté que l'agriculture

G O U V E R N E M E N T. 209
y floriffoit : à la bonne heure. Qu'en
réfulte-t-il ? Que ce qu'ils ont dit eft
vrai ? Point du tout. J'en conclurois
peut-être tout le contraire. Pour ju-
stifier mon incrédulité , qui eft rai-
sonnée , je vais citer un exemple de
la crédulité très - peu raifonnante de
ces Messieurs. Il fuffiroit feul pour dé-
créditer tous leurs beaux récits , &
leurs pathétiques descriptions.

M. Garrik n'est point un être ima-
ginaire , ni un comédien de l'autre
fiècle. Il existe encore à Londres , on
l'a vu à Paris : c'est un homme de nos
jours. Cet homme diftingué par fes
talents , n'a pourtant pas le fecret de
faire des prodiges ; il n'a , dans fon
jeu , d'autres reffources que celles
que peut fournir une nature heureufe,
perfectionnée par l'art : voyez cepen-
dant les portraits que l'on fait de lui
dans cent brochures. Vous y lirez
qu'il imite fi bien les caractères qu'il
veut repréfenter , que fon extérieur

parle plus encore que sa bouche ; qu'il rougit , qu'il pâlit , quand il le faut , & bien d'autres absurdités , d'autant plus révoltantes que M. Garrik , quoique Anglois , est petit , pâle , & qu'il mettoit beaucoup de rouge , pour n'être point éclipsé par les lumieres de son théâtre. Mais voici qui est bien plus merveilleux.

Une dame voulut avoir le portrait de son amant , & l'amant ne vouloit pas se laisser peindre. Elle alla trouver l'acteur , & le pria de se métamorphoser en lord . . . Rien ne lui fut si facile. *Il examina* , dit un des conteurs , *le tic de celui qu'il étoit question d'imiter.* Son étude faite , il le copia si bien , qu'un peintre , en peignant ce lord factice , fit le portrait ressemblant du véritable.

Voilà ce que je me souviens d'avoir lu , il y a déjà plusieurs années , dans une brochure ; & cet endroit fut précisément celui que choisit un jour

nal est qui en rendoit compte, pour le citer avec admiration. Les inventeurs de cette anecdote ont oublié de dire, qu'afin qu'on ne pût pas chicaner le peintre sur la conformité des traits, il représenta apparemment son homme le dos tourné. Voilà comme les panégyristes de l'Angleterre l'ont vue, & un échantillon de la confiance que méritent leurs récits.

Au reste, quand rien de tout ce qui précède ne feroit vrai, il s'en faudroit bien que cet article seul assurât la supériorité au gouvernement Anglois. La terre la mieux ou la plus heureusement cultivée, est celle qui fournit le plus sûrement à la nourriture de ses habitants. Or l'Angleterre est couverte de mendiants. Il n'y en a aucun en Asie. La religion y engage quelques hommes à vouloir bien tenir leur subsistance de la libéralité d'autrui,

212 DU PLUS HEUREUX

mais la misere n'en réduit aucun à
ce métier avilissant. La culture est
donc plus fructueuse en Asie qu'en
Angleterre.



CHAPITRE XI.

De l'état du peuple en Angleterre ; des Mendians ; des Hôpitaux qui y sont communs , & qui prouvent que le nombre des gens qui souffrent y est très-grand.

MAIS , m'a dit un journaliste économiste , qui aime apparemment le bœuf rôti & les pâtes aux raisins , le peuple en Angleterre y est mieux logé , mieux vêtu , mieux nourri qu'en Asie. *Les dernières classes de la société mangent abondamment dans cette Isle du Rost-beef & des Puddings ; d'où il conclut noblement que le métier d'homme vaut mieux en Angleterre qu'en Turquie , & par conséquent que le gouvernement y est meilleur.*

C'est très-puissamment raisonner.

La bonté d'une administration tient, sans contredit, à un aloyau de plus ou de moins. Une nation est supérieurement bien gouvernée dès qu'un valet a pu s'y remplir dans un cabaret d'une farce un peu grasse. Cela est clair & de toute évidence économique.

Sans doute, encore une fois, que l'auteur des Ephémérides aimoit les tranches de bœuf rôties, les puddings un peu onctueux & la bière fumeuse. Si c'est en cela qu'il fait consister le bonheur, il ne trouvera en Asie, que des êtres bien à plaindre. Mais il y a des gens qui aimeroient autant un bon pileau fait avec du mouton bien cuit, & de bonnes poules bien mitonnées, qu'un rost beef tout saignant & tout dégoûtant d'une graisse figée. Il y en a qui seroient plus flattés d'un sorbet parfumé, que d'un extrait d'orge fermentée & de houblon aigri. Ces gens-là pourroient

préférer le régime oriental à la cuisine angloise. Or ce sorbet, ce pilau, il y a bien peu de Turcs qui ne s'en raffassent tous les jours.

Rien n'est donc moins exact que le principe du critique, ni moins décisif. Il paroîtra bien plus frivole quand on daignera l'approfondir. Le censeur & ses partisans, n'ont vu que Londres en Angleterre & le chemin qui y conduit. Cette ville où le commerce soudoie tous les bras, présente en effet le spectacle d'une très grande activité, payée par une véritable opulence. Il est sûr que les travaux y sont lucratifs, & l'homme de journée communément plus aisé qu'ailleurs.

Mais est ce à l'Angleterre, à la constitution du pays qu'il doit cet avantage ? Non sans doute, c'est aux étrangers dont le trafic le rend le facteur, le gagiste. Il transporte les sucres qui iront s'échanger à Bordeaux, contre les productions de la Guienne.

il roule les barils qui renferment le vin lourd & couvert de Porto. Il embarque les étoffes qui vont absorber l'or du Bresil : mais que la concurrence de l'industrie s'établisse chez les autres peuples ; que les colonies se décident enfin à cette séparation inévitable , que tant de symptômes annoncent , & qu'elles veuillent devenir elles-mêmes les organes immédiats d'un commerce dont elles sont la source ; que la guerre ou une révolution plus douce & aussi naturelle intercepte ces tributs que la foiblesse ou la négligence paient à la capitale de la Grande Bretagne , & l'on verra le peuple de Londres mourir de faim au bord de la Tamise , sans avoir changé de loix & de coutumes. Ce ne sont donc pas elles qui assurent l'abondance où il vit.

Mais d'ailleurs cette abondance même , concentrée sur la rive du fleuve qui fait l'orgueil de Londres ,

exclut-elle la misère du reste du Royaume? Est-il bien vrai que dans les marais, dans les montagnes, dans les sables de l'intérieur de l'Isle, le peuple soit plus heureux qu'en Asie? A une certaine distance de la mer, l'influence du commerce s'évanouit; l'Anglois y est rendu à toute sa nullité. C'est là qu'avec cette prétendue liberté dont on fait tant de bruit, il est écrasé d'impôts impérieusement exigés, accablé de fatigues peu fructueuses, & qu'il maudit à chaque instant la terre fatale sur laquelle il est enchaîné.

Au reste jugeons, j'y consens encore, de tout le royaume par l'état de la capitale & de ses environs. Je ne fais pas si un Bostangi à Constantinople est mieux vêtu & mieux logé qu'un jardinier à Londres. J'ai entendu dire que chez l'un & l'autre peuple les particuliers avoient la sagesse de dédaigner le luxe sur ces

deux points qui font chez d'autres la plus importante portion de la dépense. Les Anglois , comme les Musulmans , ne sont pas assez fous pour s'exposer à être ruinés par un incendie , & pour mettre toute leur fortune en un mobilier inutile : en cela je les loue ; mais j'observe , comme je l'ai déjà dit , que l'Asie n'a point de pauvres , & que l'Angleterre , à commencer par Londres , en est couverte.

A chaque parlement on agite avec violence des projets pour subvenir à la subsistance des mendiants , ou pour se débarrasser de ce résidu de population que l'opulence appelle humainement , dans plus d'un de nos meilleurs livres , une vermine. J'observe que la Grande Bretagne regorge de voleurs , & que les états du Grand-Seigneur sont exempts de ce fléau. Les Arabes qui troublent la sûreté des routes , sont plutôt des ennemis

qui font la guerre , que des brigands qui détrouffent les voyageurs. J'observe que l'isle subjuguée autrefois par les Piétes , est aujourd'hui remplie d'hôpitaux , & que les Ottomans , non-seulement ne connoissent pas cette affreuse ressource de l'indigence , mais même n'en ont pas besoin.

Ces trois différences essentielles annoncent dans l'un de ces empires la sécurité dont jouit le dernier ordre des sujets , & dans l'autre un fond de misère affreux dans l'une des classes sociales , avec une politique toute propre à l'éterniser.

Et ces hôpitaux même , déplorable symptôme des progrès dévorants du luxe , triste & dernier asyle des victimes qu'il sacrifie à ses goûts , à ses caprices , à ses fureurs , sont ils du moins à Londres le séjour de la charité compâtissante qui semble les avoir fondés ? Il s'en faut bien. Ces établissements se trouvent décrits dans

une multitude de livres , avec une emphase qui n'en laisse appercevoir que le brillant. Mais approfondissez un peucés détails séducteurs ; pénétrez au-dessous de ce vernis imposant qui cache les défauts du bois sur lequel il est appliqué , vous ne trouverez par-tout que vermoulure & corruption.

Un auteur , estimé des Anglois , leur disoit en 1732 : *les sommes d'argent qui se levent en Angleterre pour les pauvres , sont incroyables , & cependant les rues sont remplies de mendiants , & cela parce que la moitié de ces sommes n'est pas employée à sa destination.* Il cite en exemple ce célèbre hôpital de Greenvik , présenté par tant d'écrivains comme le plus beau monument de la grandeur & de la générosité humaine. *Il est fondé , dit-il , uniquement pour les pauvres martelets qui ont servi l'état. Plus de la moitié de ceux qui y sont aujourd'hui n'ont d'autres titres , pour y être , que*

la protection & la recommandation , & n'ont jamais servi sur mer.

Les Turcs ne connoissent ni ces abus , ni les établissemens qui les occasionnent ; mais dans le cas où , renonçant à leur bonheur & à leur sagesse , ils adopteroient de pareilles fondations , ils sauroient du moins en contenir les administrateurs. La punition sévère d'un seul deviendroit le gage de l'incorruptibilité de tous les autres ; au lieu qu'en Angleterre , comme dans le reste de l'Europe , ces officiers étant ce qu'on appelle des gens comme il faut , & par conséquent sûrs de l'impunité , emploient sans scrupule le pouvoir qui leur est confié pour soulager le misérable , à l'écarter des ressources qui lui sont préparées. Ils croient encore mériter des éloges s'ils s'en tiennent à en pervertir l'emploi , & s'ils n'en favorisent pas la dissipation ; si dans un pays où il suffit d'être riche pour n'a-

voir point à craindre de châtement ; où l'on n'est recherché sur l'acquisition d'un trésor que quand on n'a pas réussi à se l'approprier , ils dédaignent de s'appliquer , comme ailleurs , les revenus des pauvres , & de fonder la splendeur de leurs familles sur les dépouilles de l'indigence.



CHAPITRE XII.

Du patriotisme. Du Suicide. Que l'un est moins véhément en Angleterre qu'en Asie ; & que l'autre , qui y est commun , annonce la dureté , la corruption du gouvernement.

QUE dirons-nous du patriotisme , ce grand & noble ressort des gouvernements éclairés ? C'est en quelque sorte la pierre de touche des administrations politiques. Celles qui l'inspirent sont bonnes. Celles qui le détruisent sont mauvaises : & qu'est-ce que le patriotisme ? C'est l'amour du pays où l'on est né , & des loix qui y sont établies : c'est la disposition à se sacrifier pour leur maintien : c'est la répugnance à changer de gouvernement. Or , sur tous ces points ,

oseriez vous comparer les habitants de Londres aux citoyens de Constantinople ?

Qui ne sait que les premiers, amollis par le luxe , comme les Carthaginois , ont aussi adopté la même politique. Ils ne regardent leurs soldats & leurs armateurs que comme des mercenaires , avec lesquels on est quitte dès qu'on leur a payé leur prêt. Il n'y en a pas un qui voulût courir le moindre risque pour la défense de son pays. Ils mettent au rang de leurs plus précieux privileges celui de ne contribuer que le moins qu'il est possible à cette défense.

D'ailleurs , qui ne connoît leur goût pour les révolutions , leur peu d'attachement pour le trône , & pour la personne & la famille de leurs princes ? Qui n'est pas instruit de leur facilité à abandonner la terre , sur laquelle ils sont nés , par le seul caprice de ne pas toujours respirer le même

air , & à se transporter dans des climats lointains , uniquement pour voir des choses nouvelles ?

Ils ont , comme nous , peuplé l'Asie d'une nation nombreuse de renégats. Ayant abjuré son Dieu & sa patrie , elle sert dans l'humiliation des maîtres qui la dédaignent : elle porte sur son corps un signe ineffaçable , qui , en attestant sa trahison , éternise son opprobre. Montrez-moi un renégat Turc , citez-moi un musulman qui ait abandonné son culte , sa foi , sa famille , ses loix , ses foyers , pour adopter une religion étrangère ; produisez en un qui vît avec indifférence la chute de l'Islamisme , & l'extinction de la race des sultans , qui ne fût prêt à sacrifier sa personne , sa fortune & sa vie pour les préserver l'un & l'autre. Si ce n'est pas là du patriotisme , à quels mouvements du cœur humain faut-il donc donner ce nom ?

Et le suicide, cette cruelle manie si usitée au-delà de la Manche, n'est-elle pas encore un caractère convainquant du peu d'affection qu'en ont les peuples pour l'isle qui les a produits, du mécontentement qu'ils nourrissent contre l'administration qui les opprime? Un homme ne se tue que parce qu'il regarde le gouvernement comme son ennemi, & qu'il ne connoît pas d'autre voie pour se soustraire à la tyrannie.

Qu'on y prenne garde : ce ne sont pas les malheurs privés qui motivent ce fatal emportement. A toutes les époques de la société, il y a eu des infortunés. Pourquoi ne les a-t-on pas vus toujours se servir du même remède, & appeller le poignard ou le poison à leur secours? C'est que ce dernier excès du désespoir ne se fait sentir que quand l'esprit violemment frappé des calamités publiques, n'entrevoit, dans son désastre particulier,

aucune espece de ressource de la part de l'état.

Le suicide a été ignoré dans Rome, tant que les factions ne l'ont point troublée. Dès qu'il se glisse dans un empire, on peut assurer que quelque cause secrete a relâché tous les liens entre l'administration & le peuple ; que l'une est devenue odieuse à l'autre, que par conséquent le patriotisme est détruit, & l'état à la veille de sa ruine : or on n'a jamais vu de Turc ni de Persan se tuer, & les Anglois se tuent tous les jours.



C H A P I T R E X I I I .

De la philosophie ; des mœurs chez les Anglois. Combien l'une est incon-séquente , & les autres dures & dissolues.

ME citera-t-on la philosophie des Anglois , leurs sciences , leurs études ? Je pourrois répondre encore que les lumieres de ce genre influent très-peu sur ce qu'on appelle le bonheur d'une nation , c'est-à-dire sur son repos , ou plutôt qu'elles en précédent & amènent presque toujours la destruction. Je pourrois faire voir que , sur les objets essentiels , les connoissances des Orientaux ne sont pas si méprisables , & que s'ils ne calculent pas , comme les géometres Anglois , la marche des planetes , ils ont su ,
mieux

mieux que les politiques de cette île, assurer la tranquillité des hommes. Mais au lieu d'examiner ce que les Orientaux ne sont pas, je demande ce que sont les Anglois ?

Une des propriétés qu'on leur accorde plus communément, c'est la force de l'esprit, c'est d'être des têtes vigoureuses & pensantes, c'est d'être supérieurs à la superstition, aux préjugés, à toutes les petitessees qui dégradent ailleurs notre pauvre espèce. Mais tout cela est-il bien vrai ? Cette élévation de génie, cette supériorité de raison est-elle bien réellement leur apanage distinctif ?

Leur conduite dans l'établissement de la réforme prouve tout le contraire. Je ne parle pas seulement de la bassesse, qui faisoit dépendre leur croyance des caprices de leurs maîtres, & qui leur fit adopter autant de religions qu'un tyran cruel eut de fantaisies. Mais qu'est-ce que c'étoit

que la réformation même dans son essence, indépendamment des particularités ridicules ou affreuses qui en ont souillé le berceau ?

Attaquer le catholicisme & conserver le christianisme, étoit la plus inconséquente extravagance. Rien de si déraisonnable que d'admettre trois sacrements dans le temps où l'on en réprouvoit quatre. Tous sont fondés sur la même autorité, sur celle de l'église, qui en voit l'établissement dans l'évangile ou dans la tradition. Dire à l'église : "Vous avez eu tort , d'en découvrir sept, il n'en falloit , trouver que trois , , est une absurdité ; puisque ces trois même nous ne les voyons que parce que l'église nous les montre, & nous assure qu'ils y sont. Il falloit donc, ou voir tout ce qu'elle voit, ou ne rien voir du tout ; il falloit, ou secouer le joug sans exception, ou continuer à le porter tout entier.

On vante la tolérance du gouvernement Anglois ; mais outre que la proscription soutenue contre le papisme la dément, cette indulgence qui semble accueillir toutes les sectes , est le fruit du besoin bien plus que de l'inclination. Naturellement les Anglois sont intolérans & impérieux , naturellement ils veulent dominer sur les esprits avec autant de despotisme que sur les corps.

Je remarque que , chez nous , les auteurs de nos guerres civiles , & en général de nos révolutions , étoient étrangers. Les ducs de Guise , le cardinal Mazarin , Law , n'étoient pas nés en France ; mais Cromwel , mais les chefs des puritains , des indépendans , de toutes les sectes qui ont ébranlé & ensanglanté la Grande Bretagne , avoient vu le jour sur cette terre qu'ils déchiroient. C'est donc au caractère national qu'on peut imputer les désordres qu'ils ont pro-

duits ; & ce caractère étoit intolérant , cruel , inflexible , si l'on en juge par leurs démarches.

Il n'y a point de royaume où les bûchers aient été aussi souvent allumés , & les échafauds aussi multipliés pour cause de religion. On nous répète qu'ils ont porté dans le nouveau monde leur bienfaisance & leur morale pacifique. Lisez donc , dans le quatorzième volume de l'*Histoire des voyages* , le récit de l'histoire atroce des forciers de la nouvelle Angleterre. Vous y verrez vingt-huit innocents condamnés au supplice , comme coupables de magie , avec toutes les formes de la justice , & sur la délation des ministres Anglicans : car c'est un des symptômes favoris de la cruauté Angloise , de ne se jamais produire qu'avec les formes légales ; & l'expérience a prouvé que la procédure étoit pour elle un moyen , non pas de diminuer le nombre de

ses victimes , mais de s'en affurer.

Si tous les habitants de l'isle ne sont pas inhumains , si tous ne sont pas juges iniques , il paroît que la crédulité est chez eux un vice commun , & la foiblesse pour les revenants une habitude générale. Les voyageurs avouent que ce genre de frayeur est nourri , chez les Anglois , par les spectacles , où les morts jouent toujours le plus grand rôle. Mais c'est le goût & le penchant de la nation qui ont déterminé la nature des objets que l'on produit sur les théâtres. Si donc les spectres se sont multipliés sur ceux de Londres , il faut croire que la persuasion générale du peuple en a été le motif ; c'est la crédulité pour les apparitions religieuses , qui a enfanté les apparitions dramatiques , & non pas celles-ci qui ont occasionné l'effroi que causent celles-là.

A quoi donc sert aux Anglois la

philosophie ? Si elle éclaire quelques individus , la nation en reste-t-elle moins dans les ténèbres de l'ignorance , ou dans les préjugés qui en font le fruit ?

Il y a plus : en leur laissant la crainte des minuties qui déshonorent la religion , elle leur ôte celle des scrupules qui la rendent utile. Quel doit être le premier usage de cette étude de la sagesse ? La perfection des mœurs sans doute : il n'y a point de villes en Europe où les mœurs soient plus méprisées qu'à Londres. La dissolution y est au comble. Le libertinage n'y passe pas même pour une foiblesse , & ses défordres y sont autorisés comme des besoins.

Quelles idées humiliantes ne présentent pas cette dissolution dont personne ne rougit , & ces tavernes où le maquerellage est honnête , & ces bagnos peuplés , sur-tout de filles

de ministres , & ces soirées du Parc S. James , qui offrent des tableaux dignes de ces temples de Babylone , où la prostitution étoit , dit on , un devoir , & l'oubli même de la bienféance extérieure un acte de religion ; & ces théâtres où l'oreille est affligée des expressions les plus sales , où les yeux le sont des scènes les plus scandaleuses , où l'esprit est avili par les spectacles les plus dégoûtants , où les drames ne sont presque que la vie des Cartouches & des Mandrins mise en action.

L'opéra du Gueu , joué à Londres & dans les provinces avec le plus prodigieux succès , n'est que la peinture de ce qui peut se passer dans les lieux les plus infâmes , dans les assemblées des filoux , dans les repaires des plus exécrables des hommes ; & d'après ce que nous avons dit sur le vol , on peut penser que les spectateurs n'applaudissoient pas tant à la

leçon que l'auteur pouvoit leur donner contre leurs vices , qu'à la fidélité avec laquelle ils les voyoient présentés.

La politique engage le gouvernement à ménager des filles perdues , dans les bras desquelles les gens de mer épuisent bientôt leur vigueur & leur argent. Cette infame condescendance expose leur santé dans la jeunesse & les dévoue à la plus affreuse misere dans un âge plus avancé ; mais elle a pour but de les forcer par l'indigence à recommencer leurs courses , à aller chercher aux dépens de leur existence , de quoi subvenir à de nouvelles débauches.

L'éclat des jouissances de cette espece d'hommes , & l'apparence du bonheur qu'elle semble y trouver , a influé sur les goûts en général. Cette maniere de vivre ne seroit excusable au plus , que pour des matelots pressés de se rassasier des plaisirs qui leur

échappent. Elle a peu à peu été adoptée par le reste de la nation , & l'a corrompue : ce goût d'indécence , de crapule est devenu si universel , qu'on a cherché à jeter du ridicule sur la portion des citoyens qui étoit destinée par son état à la combattre.

Presque tous les écrits tendent à rendre le clergé , non pas odieux , mais méprisable , & du mépris de la plus basse espece. Dans tous les romans , c'est toujours un ministre qui joue le rôle de bouffon , de complaisant , de flatteur. Les gens d'église y font les crispins , les mascarilles de nos théâtres. Leurs familles sont les entrepôts qui fournissent des recrues aux bagnos , & des amorces aux vauhall , aux renelas. Chargés d'une caricature aussi avilissante , quel fruit produiroit la morale austere qu'ils voudroient prêcher ? /

CHAPITRE XIV.

Des succès des Anglois dans les sciences profondes & dans les arts agréables.

SI la partie morale de la philosophie Britannique est si imparfaite, que penser de leurs progrès dans les spéculations sublimes, dans les sciences exactes ? En les examinant sans partialité, on verra qu'ils n'ont produit aucun bien réel. Quel avantage solide ont procuré au monde les découvertes de Newton, & les travaux de cette école nombreuse qui s'enorgueillit encore de l'avoir eu pour fondateur ? Aucun.

Ces hommes laborieux ont beaucoup fait pour la curiosité des savants, mais rien pour le soulagement des

ignorants , qui composent pourtant à peu près tout ce qu'on peut appeller le genre humain. Quelle invention , quelle découverte vraiment utile est sortie de leurs cabinets si révéérés ?

La pompe à feu ne leur appartient, que parce qu'ils l'ont exécutée les premiers ; mais l'inventeur étoit un François. Les télescopes sont à peu près l'unique nouveauté dont ils aient, d'après leurs calculs , enseigné l'usage & combiné les effets. Mais à l'épreuve, les télescopes se sont trouvés des machines fort incommodes. La moindre humidité en rouille le miroir , & les met hors de service. Le champ en est si petit , qu'il est très - difficile d'y amener l'objet que l'on veut voir. Ils fatiguent l'organe qu'ils sont destinés à fortifier. On préfere aujourd'hui avec raison les lunettes.

Quant à ce magnifique systéme de la gravitation ; quant à ces calculs

imposants sur la marche des astres , sur la vitesse de la lumière , qu'en a-t-il résulté ? Rien , exactement rien , que quelques problèmes qui ont exercé la tête & les doigts de sept à huit hommes dans l'Europe , & qui sont restés inconnus dans le reste de l'univers.

Ont-ils du moins réparé dans les arts agréables l'inutilité de leurs contemplateurs profonds ? Il s'en faut bien. Leurs poètes , excepté peut être Milton , ne peuvent être lus que par eux. On a beaucoup vanté l'essai sur l'homme : on l'a traduit ; mais outre qu'il porte sur un système désespérant, sur une doctrine qui ôte à l'homme la seule ressource qu'il ait peut être pour l'engager à souffrir la vie , l'espérance d'un mieux futur , & d'une indemnité dans l'avenir, est ce bien le mérite foncier de ce poème qui en a fait le succès ? N'est ce pas la foi-

bleffe de ses rivaux , qui en a fait la gloire ?

Les Anglois , au milieu des rapsodies barbares qu'on leur donnoit pour de la poésïe , ont été si surpris de voir éclore un ouvrage qui avoit quelque apparence de raison & de bon goût , qu'ils l'ont reçu à sa naissance avec enthousiasme. La même considération a gagné les étrangers : les applaudissemens se sont répandus sans trop d'examen ; & quand une fois ils ont été si nombreux , il n'a plus été permis d'examiner s'ils étoient fondés. Combien de réputations qui n'ont point d'autre base que cette impossibilité de remonter à la base même ?

Au reste , quand Pope mériteroit sa gloire & les éloges qu'on lui a donnés , a-t-il un compagnon dans ce genre en Angleterre ? Comment y sont écrites les piéces dramatiques , épreuve assez sûre du goût d'une nation & du progrès des talens chez

elle ? Les tragédies sont dans un style empoulé, sur des plans sans vraisemblance, presque toujours sans intérêt, ou avec un intérêt qui naît du jeu, & non pas de la pièce. Les comédies sont sans bienséance, sans pudeur, avec le même style ; ce qui est assez naturel, puisque la mort & le crime y regnent également. On n'y voit, encore une fois, que des gueux, des filoux, des assassins. Les plus dégoûtantes, les plus affreuses scènes y sont mises en action.

Montesquieu a dit qu'il falloit écorcher un Moscovite pour lui donner de la sensibilité. Les ames Angloises ont-elles donc la même propriété que les corps Russes ? ce n'est que par les plus abominables horreurs qu'on peut les remuer. La peinture des tourments, ou de la dégradation de l'espece humaine, semble être le seul mobile capable de chatouiller un peu leur imagination.

GOUVERNEMENT. 243

Et remarquez toujours l'inconséquence de leurs panégyristes, la facilité avec laquelle ils se contredisent. Ce style enflé, métaphorique, figuré avec excès, qu'on a nommé oriental, ils ont prodigué les phrases & les antithèses, pour prouver que c'étoit un symptôme infallible du despotisme. Cependant il est naturalisé en Angleterre à peu près autant qu'à Constantinople, ou à Ispahan. Ils soutiennent que les Turcs & les Persans sont esclaves, & que les Anglois sont libres.



CHAPITRE XV.

Conclusion de cet ouvrage.

Resumons-nous. La prétendue liberté angloise n'est qu'un fantôme éblouissant , incapable de soutenir le moindre examen. Il s'évanouit dès qu'on le fixe. On n'apperçoit , quand il est dissipé , qu'une oppression d'autant plus terrible , que la forme légale dont elle se trouve revêtue , ne laisse pas même aux opprimés la triste consolation de penser qu'ils seront vengés.

On me répondra , je m'y attends que le moment n'est pas favorable pour de pareilles réflexions ; que ce n'est pas quand les Anglois réunissent le commerce des deux mondes ; quand leurs armes victorieuses sont respec-

tées depuis le Canada jusqu'à la Chine ; enfin quand l'univers se tait devant eux , qu'il faut présager leur humiliation & leur ruine. Pour moi , je n'ai que deux mots à repliquer.

La prospérité actuelle de la Grande-Bretagne n'est qu'une bouffissure éphémère , semblable à cet embonpoint trompeur , qui , dans certains sujets , est le symptôme & l'effet des grandes maladies. Le crépuscule de la raison , chez les autres peuples , feroit évanouir cet éclat imposant. Dès que les uns auront un bon gouvernement , les autres s'appercevront bientôt combien le leur est défectueux , quant à la partie politique qui rend les nations puissantes ; & quant à celles qui les rend heureuses , ils n'attendront pas si long temps.

Une autre critique à laquelle je m'attends avec d'autant plus de raison , qu'on l'a déjà hasardée , se tirera de l'état actuel de la Perse , de la

Turquie , & en général de toute l'Asie. On ne manquera pas de m'objecter que je me méprends dans les éloges comme dans les critiques; que s'il est ridicule de choisir, pour censurer un peuple qui honore l'Europe , l'époque la plus brillante pour lui , il ne l'est pas moins d'affecter de louer dans l'Asie une constitution dégradée , anéantie par les malheurs qui de nos jours accablent d'un bout à l'autre toute cette partie du monde. Du Gange aux Dardanelles on ne voit que des trônes ébranlés , des villes en cendres , des campagnes couvertes de sang & de morts.

Je l'avoue ; mais en vérité cette critique puérile pourroit-elle être relevée de bonne foi pas des hommes instruits ? La politique ne ressemble-t-elle pas à ces insectes destructeurs qui exercent leurs ravages sur les étoffes les plus brillantes & trouvent moyen d'accélérer la corruption des meilleurs fruits ?

Sparte a péri , & tous les jours on fait l'éloge des loix de Lycurgue ; Athenes n'est plus , & on parle avec estime de la législation de Solon. Si les troubles qui déchirent l'Asie , avoient quelque liaison nécessaire avec les coutumes légales des vastes empires qu'elle contient. On seroit fondé à se récrier contre l'homme qui ose s'en déclarer l'admirateur ; mais ils n'y ont pas plus de rapport que les orages de la ligue & de la fronde n'en ont avec l'ordonnance de Moulins , ou le code Michaut.

Ce n'est point parce qu'on a le bonheur de se passer à Ispahan , à Constantinople de procureurs , de secretaires, d'épices , de greffiers, &c. que les Aghvans sont venus désoler la Perse , que les Marates ont ravagé le Mogol ; que les Russes ont envahi la Tartarie & les bords de l'Hellespont , où ils périrent sans pouvoir y prendre racine. Ce n'est point parce

248 DU PLUS HEUREUX

qu'on y loue sans crime des femmes à un prix honnête , & qu'on n'est point obligé d'y faire la fortune à des filles d'opéra , à des courtisanes effrontées , qui ruinent la santé comme la bourse de leurs adorateurs , que Thamas-Kouli-Kan a été assassiné en Perse , & que ses dépouilles ont rallumé les guerres civiles qu'il avoit éteintes.

La législation sacrée , inaltérable des Asiatiques , vit au milieu du feu cruel qui consume leur pays : elle n'a pas pu l'empêcher , mais elle ne l'a point causé : elle sortira tôt ou tard des cendres qui la couvrent & la ternissent : elle redeviendra alors , comme autrefois , la sauve-garde du bonheur de ces nations ; elle subjuguera leurs tyrans , comme elle l'a toujours fait : ce bûcher dévorant , dont les larmes & le sang des peuples semblent augmenter l'ardeur , se métamorphosera un jour sous son ombre en un asyle

GOUVERNEMENT. 249

paissible , où les hommes ne seront pas moins heureux que l'auront été leurs ancêtres.

Je ne finirois pas ; le plaisir de publier des vérités aussi douces que nouvelles, m'emporte. Il faut bien que je m'arrête , mais en réitérant dans la sincérité de mon cœur la profession de foi que j'ai consignée dans mon ouvrage. Je crois très-fermement au bonheur des peuples dans l'Asie : Je ne connois point d'administration dont le commun des hommes ait plus à se louer : il n'y a qu'eux à qui on pourroit appliquer ce vers célèbre.

Extrema per illos

Justitia excedens senis vestigia fecit,

Fin du Tome second.



TABLE

DES CHAPITRES

Du Tome premier.

PREMIERE PARTIE. 100

CHAP. I. *Des distinctions pour désigner les différentes especes de gouvernements. Qu'elles sont chimériques & mal imaginées. Que c'est là ce qui a prévenu les esprits contre les gouvernements Asiatiques,* page 1

CHAP. II. *Du despotisme. Ce que c'est. Comment il s'introduit dans un empire,* 11

CHAP. III. *Que d'après les symptomes du despotisme, on ne peut pas soupçonner les Asiatiques d'y être soumis,* 24

TABLE DES CHAP. 251

CHAP. IV. *De la vigueur des gouvernements Asiatiques. Combien elle est utile aux peuples, par le frein salutaire qu'elle impose aux grands,* 34

CHAP. V. *Passages de différents auteurs, qui confirment tout ce qui vient d'être dit ci-dessus,* 43

CHAP. VI. *De la propriété des biens; s'il est vrai qu'elle n'ait pas lieu en Asie. Texte de l'Alcoran, & passage de Chardin, qui démontrent le contraire,* 59

CHAP. VII. *Que les propriétés sont bien plus assurées en Asie qu'en Europe. Exemple singulier du scrupule des Asiatiques à cet égard,* 70

CHAP. VIII. *Réfutation d'un passage de l'Esprit des Loix, où l'auteur prétend expliquer ce qui fait qu'il n'y a point de propriété en Asie,* 84

CHAP. IX. *Grandeur & humanité des princes dans la vie privée en Asie; de leur haine pour le faste & l'étiquette qui n'est chère qu'au despotisme,* 98

CHAP. X. *De la perception des impôts. Des douanes; combien elles sont douces en Asie. Des soldats; avec quels égards, quelle bonté ils sont traités,* 105

CHAP. XI. *De la jurisprudence Asiatique; des formes usitées dans les procès; de leur police à cet égard,* 119

CHAP. XII. *S'il est vrai que la justice soit vénale en Asie, & qu'il n'y ait de courage, de vertu dans aucun état,* 119

CHAP. XIII. *Des mœurs du peuple: que la vie en général est plus douce en Asie qu'en Europe. Que les usages y sont plus favorables à la partie peu aisée des nations. Des aliments,* 139

TOME SECOND.

CHAP. XIV. *Nouvelles considérations sur le bonheur des gouvernements de l'Asie. Qu'ils ont une grande ressemblance avec les anciennes démocraties,* page 5
CHAP.

DES CHAPITRES. 253

CHAP. XV. *Examen d'un chapitre de l'Esprit des Loix, intitulé : DE LA COMMUNICATION DU POUVOIR,* 26

CHAP. XVI. *Que, par la nature des constitutions de l'Asie, les mauvaises qualités même du souverain tournent au bien public, & que c'est de tous les gouvernements celui où elles prouvent faire le moins de mal,* 37

CHAP. XVII. *S'il est vrai qu'il n'y ait point de loix fondamentales en Asie. Ce que c'est qu'une loi fondamentale,* 46

CHAP. XVIII. *De l'esclavage des femmes en Asie; s'il est aussi dur, aussi funeste qu'on le prétend: s'il est vrai qu'elles soient plus heureuses en Europe,* 59

CHAP. XIX. *De l'étendue des pouvoirs des magistrats inférieurs en Asie; si elle est dangereuse parce qu'elle est illimitée; & s'il est vrai qu'elle soit illimitée,* 71

CHAP. XX. *De la morale des gouvernements Asiatiques; qu'elle est douce, sage, humaine. Exemple de l'injustice & de l'infidélité avec laquelle on la décrie,* 90

CHAP. XXI. *Des leçons données aux princes en Asie, & de leur maniere d'investir les magistrats de leurs dignités,* 99

CHAP. XXII. *Que les principes du gouvernement en Asie, tiennent en tout à ceux de la religion, & en dérivent,*

III

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *De l'Anglicisme; son origine & ses effets en général parmi nous,* 117

CHAP. II. *De l'équilibre des trois pouvoirs en Angleterre. Combien la sécurité qu'il inspire est illusoire & dangereuse,* 125

CHAP. III. *Que la prétendue sécurité, inspirée, dit-on, par les loix & les formes en Angleterre, ne favorise que les esprits brouillons & le désordre,* 130

CHAP. IV. *Que les loix & les formalités Angloises ne sont pas une ressource contre les abus du despotisme, au contraire. Exemples qui le démontrent,* 138

DES CHAPITRES. 255

CHAP. V. *De la régie des finances en Angleterre. Combien le système en est pernicieux & destructif,* 147

CHAP. VI. *De la police intérieure de l'Angleterre. Du vol. Absurdité de la crainte qui le fait tolérer. Inhumanité de la législation dans les ordonnances pénales,* 155

CHAP. VII. *Réflexions importantes sur la méprise des législateurs Anglois dans la distribution des peines. Absurdité cruelle de la précipitation avec laquelle les procédures criminelles sont traitées en Angleterre, tandis que les procès civils sont interminables,* 168

CHAP. VIII. *Passage d'un auteur moderne, où l'on retrouve presque toutes les idées que l'on vient de lire,* 177

CHAP. IX. *Si la population de l'Angleterre prouve que le commun des hommes y soit heureux. Si cette population est supérieure à celle de l'Asie. S'il est vrai que celle-ci soit diminuée,* 191

CHAP. X. *De la culture en Angleterre. Si l'on peut croire qu'elle y soit aussi florissante qu'on le prétend. Exemples des absurdités qu'on s'est permis dans*

256 TABLE DES CHAP.

*les récits hasardés sur cette isle mer-
veilleuse,* 202

CHAP. XI. *De l'état du peuple en An-
gleterre ; des mendiants ; des hôpitaux
qui y sont communs , & qui prouvent
que le nombre des gens qui souffrent y
est très-grand,* 213

CHAP. XII. *Du patriotisme. Du suicide.
Que l'un est moins véhément en An-
gleterre qu'en Asie ; & que l'autre ,
qui y est commun , annonce la dureté,
la corruption du gouvernement,* 223

CHAP. XIII. *De la philosophie ; des
mœurs chez les Anglois. Combien l'une
est inconséquente , & les autres dures
& dissolues,* 228

CHAP. XIV. *Des succès des Anglois dans
les sciences profondes & dans les arts
agréables,* 238

CHAP. XV. *Conclusion de cet ouvrage,* 244

Fin de la Table des chapitres du
Tome second.